

SECRETARIAT GENERAL DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT

Concours du second degré — Rapports de jury Session 2010

CAPES EXTERNE ET CAFEP

DE PHILOSOPHIE

Rapport présenté par M. Stéphane CHAUVIER

Professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie

Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury
Canada systema & Cafan da mhilasanhia 2000 - Bara O ayu 70

Sommaire

COMPOSITION DU JURY	4
REMARQUE PRELIMINAIRE	5
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE DE LA SESSION 2010	6
Preambule	6
PREMIERE COMPOSITION DE PHILOSOPHIE : DISSERTATION	9
Bilan statistique de l'épreuve	9
Bilan statistique de l'épreuve	
II- ÉPREUVES D'ADMISSION DE LA SESSION 2010	26
Preambule	. 26
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : EXPLICATION DE TEXTE	. 28
1. Bilan statistique de l'épreuve 2. Rapport sur l'épreuve DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION : LEÇON	28
1. Bilan statistique de l'épreuve	<i>32</i> <i>34</i>
1. Bilan statistique de l'épreuve	40 45
1.1. Bilan de l'admissibilité	54 55
III. LA SESSION 2011 DU CAPES EXTERNE DE PHILOSOPHIE	. 57
1. Textes reglementaires	. 57
1.1 Définition des épreuves (arrêté du 28 décembre 2009)	" 58 .59
ANNEXE: LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE DU CONCOURS	63

Composition du jury

Stéphane CHAUVIER, professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie, président du jury

Paul MATHIAS, Inspecteur général de l'Éducation nationale, vice-président du jury.

Paula LA MARNE, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional de l'académie de Rouen, secrétaire général du jury.

Souâd AYADA, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional de l'académie de Lyon.

Thierry Bedouelle, professeur agrégé, professeur de Lettres 1^e année au lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

Jean-Baptiste BRENET, maître de conférences à l'Université de Paris Ouest, Nanterre.

Alain CAMBIER, professeur de chaire supérieure au lycée Faidherbe, Lille.

Serge Champeau, professeur de chaire supérieure au lycée Camille-Jullian, Bordeaux.

Laurent Cournarie, professeur de chaire supérieure au lycée Saint-Sernin, Toulouse.

Pascal DUMONT, professeur de chaire supérieure au lycée Carnot, Dijon.

Jean-Claude GENS, professeur à l'Université de Bourgogne, Dijon.

Emmanuelle Huisman-Perrin, professeur de chaire supérieure aux lycées Lamartine et Lavoisier, Paris.

Michel LE Du, maître de conférences à l'université de Strasbourg.

Anne Montavont, professeur agrégé, professeur en classes préparatoires scientifiques et en classes préparatoires économiques et commerciales au lycée Hoche, Versailles.

Corine Pelluchon, maître de conférences à l'Université de Poitiers.

Mathieu POTTE-BONNEVILLE, professeur de chaire supérieure au lycée Jean Jaurès, Montreuil.

Valérie SEROUSSI, professeur agrégé, professeur de Lettres 2^e année au lycée Henri Poincaré, Nancy.

Alonso TORDESILLAS, professeur à l'université de Provence, Aix-Marseille 1.

Jean-Marie TREGUIER, professeur agrégé au lycée Jacques Cartier, Saint-Malo.

Dominique Weber, professeur agrégé, professeur de Lettres 2^e année au lycée Lakanal, Sceaux.

Patrick Wotling, professeur à l'Université de Reims.

Remarque préliminaire

Le CAPES de philosophie connaîtra, lors de la session 2011, de notables changements affectant tant son calendrier que ses épreuves.

Le présent rapport a donc une double vocation. Il fait en premier lieu un bilan de la session 2010, à l'intention des candidats qui s'y sont présentés (I & II). Il analyse, en second lieu, à l'intention des candidats de la prochaine session, les éléments de permanence et de nouveauté présents dans les nouvelles épreuves du CAPES de philosophie. Ces précisions et recommandations relatives aux épreuves de la prochaine session ont été rassemblés dans une partie spécifique (III), rédigée avec le concours du président du jury de la prochaine session, lequel sera largement renouvelé.

Même si la partie « bilan » du présent rapport comporte donc moins de conseils circonstanciés que les deux précédents rapports rédigés sous notre responsabilité ¹, il va toutefois sans dire que les conseils formulés au fil des ans sur la manière d'aborder les exercices fondamentaux qui organisent la sélection des professeurs de philosophie, à savoir, à l'écrit, la dissertation et l'explication de texte et, à l'oral, la leçon et l'explication de texte, ces conseils et recommandations, fondés sur la manière dont ces exercices canoniques mettent en jeu l'essence de notre discipline, restent évidemment valables pour les années à venir, dès lors que ces exercices continueront d'être au cœur des épreuves du CAPES de philosophie à partir de la session 2011.

Si une page va donc se tourner dans l'histoire de ce concours, créé, rappelons-le, en 1952, ces péripéties réglementaires n'affecteront en rien les compétences et orientations d'esprit que les jurys successifs chercheront à déceler chez les candidats, parce qu'elles sont la signature intellectuelle et morale d'un professeur de philosophie. Les règlements passent, la philosophie reste.

Stéphane Chauvier

-

¹ Ces rapports, comme certains rapports antérieurs, restent consultables aux adresses internet suivantes : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/siac/siac2/jury/2008/capes ext/philosophie.pdf; http://media.education.gouv.fr/file/CAPES ext/03/7/RapportCAPESphilosophie09 122037.pdf.

I. Épreuves d'admissibilité de la session 2010

	Candidats	Candidats	Candidats	Moyenne	Moyenne	Nombre
	inscrits	présents à la	présents à la 2 ^e	des	des	d'admissibles
		1 ^{ère} épreuve	épreuve	candidats	admissibles	
CAPES	1130	689	667	6,44	11,46	78
CAFEP	229	150	145	6,07	10,50	16

PREAMBULE

La baisse du nombre d'inscrits au CAPES externe de philosophie, relevée dans chacun des rapports successifs des dernières années, semble s'être arrêtée. Il ne serait toutefois pas raisonnable d'aller jusqu'à diagnostiquer une inversion de la tendance, au motif que le nombre d'inscrits a légèrement cru par rapport à la précédente session (1096 inscrits en 2009). Il est plus vraisemblable qu'un seuil a été atteint, qui, s'il devait encore être franchi à la baisse, signerait une crise assez profonde de l'enseignement de la philosophie dans les universités.

Le rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité présente, lui, une certaine constance au fil des ans, quel que soit le nombre d'inscrits. Environ 60% des candidats inscrits passent l'ensemble des épreuves d'admissibilité.

Si l'on admet donc que le nombre d'inscrits parviendra à osciller durablement autour de 1100 candidats et que le nombre de postes mis au concours ne croîtra que peu dans les années à venir, cela signifie que le taux de sélectivité de l'écrit devrait se maintenir autour de 11%, ce qui est évidemment un taux assez rude, si on le compare à celui d'autres disciplines, mais un peu moins rude que le taux « record » de la session 2008 (7% d'admissibles).

Cette assez forte sélectivité des épreuves d'admissibilité a pour effet mécanique que n'accèdent aux épreuves d'admission que les candidats faisant montre, à l'écrit, de qualités philosophiques certaines, ce que traduit la moyenne des candidats admissibles aux deux épreuves d'admissibilité. Pour l'épreuve de dissertation, cette moyenne fut de 13,27 en 2008, de 10,41 en 2009 et de 11,64 en 2009. Pour l'épreuve d'explication de texte, la moyenne fut de 12,39 en 2008, de 11,92 en 2009 et de 11,28 en 2010, chiffres qui doivent être rapprochés du nombre de candidats déclarés admissibles lors de ces trois sessions : 59 en 2008, 63 en 2009, 78 en 2010. Si l'on ajoute que rares sont les candidats admissibles à avoir des écarts de notes importants entre les deux épreuves, autrement dit à exceller dans une épreuve et à être tout à fait médiocres dans l'autre, on peut conclure que ces moyennes traduisent bien un niveau moyen tout à fait satisfaisant des candidats admissibles, mais aussi que, comme nous l'avons souligné dans les deux rapports précédents, si les deux épreuves d'admissibilité

du CAPES de philosophie visent à repérer des qualités philosophiques distinctes, ces qualités se retrouvent associées les unes aux autres dans tout esprit philosophique bien formé.

Ce qui vaut de l'admissibilité du CAPES vaut aussi, à quelques nuances près, pour l'admissibilité du CAFEP. Les inscriptions au CAFEP n'ont pas connu la baisse qui a affecté au fil des ans celles du CAPES: elles oscillent toujours autour de 240 candidats, entre 140 et 150 d'entre eux étant présents à l'ensemble des épreuve d'admissibilité. Par ailleurs, les résultats moyens des candidats au CAFEP restent légèrement inférieurs à ceux des candidats au CAPES (6,07 de moyenne générale pour le CAFEP contre 6,44 pour le CAPES). En général, ce léger écart de niveau entre l'ensemble des candidats des deux concours n'a toutefois pas d'incidence sur celui des admissibles au CAFEP, car le jury applique la même barre aux deux concours, dès lors que les candidats passent les mêmes épreuves et sont appelés à faire le même métier, nonobstant la différence de statut de leurs établissements d'exercice. Reste que, cette année, la forte augmentation du nombre de postes (20 contrats contre 5 en 2009) a conduit le jury, sur la base de la distribution des notes au sortir de la correction des épreuves écrites, à placer la barre d'admissibilité du CAFEP un point en dessous de celle du CAPES (9 contre 10), ce qui a permis de déclarer admissibles 16 candidats, cette différence d'un point au niveau de la barre d'admissibilité se retrouvant dans les moyennes des admissibles au deux épreuves (10,56 à la première épreuve pour le CAFEP, contre 11,64 pour le CAPES et 10,44 pour la seconde épreuve, contre 11,28 pour le CAPES). Comme nous l'indiquerons toutefois dans la partie consacrée aux épreuves d'admission, ce léger écart de niveau entre les admissibles des deux concours n'a pas eu d'incidence sur le niveau final des lauréats du CAFEP.

Les sujets proposés aux candidats ont eu le rôle discriminant que le jury attendait qu'ils remplissent. Le sujet de dissertation a permis de repérer les candidats attentifs à la précision de la conceptualité philosophique. La formulation du sujet incluait en effet deux notions du programme des classes terminales des séries générales : celle de technique et celle d'existence. Tandis que beaucoup de candidats ne se sont arrêtés qu'à la première de ces deux notions et se sont contentés de réciter une leçon convenue sur les avantages et les inconvénients de la technique, un nombre plus restreint de candidats a perçu que le mot d'existence n'était pas, dans la formulation du sujet, qu'un index transparent, qu'il y figurait comme un concept ayant son sens et son épaisseur propre et qu'il était donc indispensable de mobiliser une analyse de ce sens pour pouvoir accéder au problème précis et non convenu qui était impliqué par la formulation du sujet.

Quant au texte des plus classiques d'Épictète, il a, lui aussi, permis de distinguer les candidats qui, se souvenant qu'Épictète était un stoïcien, ont cherché à trouver dans le texte un prétexte à une récitation doctrinale et ceux qui, attentifs à la lettre du texte, ont perçu qu'il invitait à réfléchir sur la thèse socratique : « nul n'est méchant volontairement », qu'il posait donc le problème général de l'essence du mal et qu'il le faisait dans des termes qui obligeaient à bien marquer la distance historique et conceptuelle séparant l'analyse d'Épictète de la conception moderne des passions comme pulsions a-logiques (pour les Stoïciens, comme le dit Diogène Laërce, « les passions sont des jugements » VII, 111) et de la conception déontologique de la morale principalement attachée au nom de Kant.

Les candidats déclarés admissibles lors de cette session sont donc ceux qui, face à ces deux sujets, ont fait montre de ces qualités sur lesquelles nous avons longuement insisté dans les rapports précédents : le sens des problèmes philosophiques ; l'attention à la précision des distinctions conceptuelles ; la maîtrise des grandes différences doctrinales telles qu'illustrées par les grands auteurs de la tradition philosophique. Quels qu'aient été leurs résultats à l'issue des épreuves d'admission, le jury tient à féliciter ces candidats.

Premiere composition de Philosophie: Dissertation

Durée : 6 heures ; coefficient : 1

Sujet: La technique transforme-t-elle l'existence humaine?

1. Bilan statistique de l'épreuve

	Candidats présents	Moyenne des candidats	Moyenne des admissibles
CAPES	689	6,49	11,64
CAFEP	150	6,32	10,56

2. Rapport sur l'épreuve

Le jury se félicite d'une amélioration générale de l'orthographe et de la qualité du français des copies de cette session. La nature d'un grand nombre d'entre elles oblige néanmoins à rappeler certaines des règles élémentaires de la dissertation, et d'abord le sens du terme d'introduction. Introduire signifie conduire progressivement vers et dans, et, en l'occurrence, la question, car toute question peut être récusée comme inessentielle par les uns ou par les autres, ce dont les candidats font l'expérience concrète lorsqu'ils se disent peu inspirés ou intéressés par tel ou tel sujet. Autrement dit, l'introduction a pour fonction d'intéresser le lecteur au sujet, de le persuader de la pertinence de la question, et d'en déployer ensuite les versants comme les difficultés sans qu'il soit obligé d'annoncer formellement des « parties ». De même, l'introduction est assurément le lieu naturel d'une première détermination de la signification des concepts, leur définition demandant à être progressivement approfondie au cours de la dissertation ; mais les définir successivement de manière automatique et artificielle ne peut que nuire à la dynamique de cette introduction.

Si le style interrogatif est celui qui correspond le plus naturellement à cette première explicitation du sujet, on remarquera d'abord que la multiplication de questions purement rhétoriques est rédhibitoire, car elle ne permet pas de saisir clairement celles qui sont essentielles, forcément réduites en nombre, et qui feront effectivement l'objet de la réflexion. En second lieu, le style interrogatif n'est pas une obligation formelle ou un rituel obligé auquel il faudrait sacrifier dans l'introduction pour l'oublier ensuite ; il correspond au mouvement de la pensée ou de la réflexion en général et se justifie donc tout autant dans le cours de la dissertation. Rappelons enfin qu'il est nécessaire de soigner la présentation formelle ; certaines copies multiplient ainsi abusivement, c'est-à-dire au détriment de la clarté, les sauts de lignes en imaginant qu'il faut en sauter une non seulement entre les parties, mais avant et après chaque transition. D'autres, heureusement rares, semblent avoir oublié que le soin apporté à la lisibilité relève simplement de la politesse à l'égard du lecteur, et ils découragent par avance la lecture par leur écriture bleu pâle, microscopique et hiéroglyphique, en obligeant l'attention du lecteur à se focaliser sur le déchiffrement au détriment du contenu des phrases.

En ce qui concerne le sujet proprement dit, celui-ci portait en fin de compte sur l'existence et sur ce qui serait susceptible de la transformer. Il est à cet égard très étonnant que de nombreux candidats aient pu assimiler sans plus l'existence et la vie ou les conditions d'existence, les conditions de vie. La notion est pourtant centrale dans ce que l'on a appelé les « philosophies de l'existence » qui se sont déployées en particulier sur le fond de l'héritage kierkegaardien et dont Hannah Arendt déclarait que leur « maître secret » était Kant. L'ignorance de la part de la majorité des candidats de ce courant de la philosophie s'est donc révélée être un facteur décisif de sélection des copies. Cela étant, dès lors que l'existence s'est vue distinguée de ses conditions, il est inversement possible de s'interroger sur ce que serait une existence coupée de celles-ci, c'est-à-dire de se demander si, faute de rester abstraite, elle n'est pas en quelque manière transformée lorsque se transforment ses conditions.

La transformation ne pouvait de son côté se voir réduite à une « influence », un « apport », un « impact » ou un « effet » – des termes dont le vague excluait le plus souvent par avance la possibilité d'une interrogation conceptuelle. Les copies les moins bonnes transformaient ainsi le sujet en une juxtaposition des bienfaits et des méfaits de la technique. Certains candidats ont en revanche cherché à penser la transformation en convoquant des concepts comme ceux d' « actualisation » d'une forme ou d'une essence (Aristote a souvent été le départ de réflexions précises et concrètes) – dont se sont précisément démarquées des philosophies de l'existence comme celle de Sartre –, de disposition (Kant), de « métamorphose », de « transfiguration », de Bildung, de « mutation » ou de « conversion ».

Il était enfin difficile de faire comme si le terme de technique avait une signification évidente, comme si la technique moderne, les technosciences, n'avait pas une spécificité par rapport aux techniques traditionnelles, c'est-à-dire comme si le singulier de l'article *La* allait de soi, et cela d'autant plus que, comme l'ont remarqué certains, ce singulier donne facilement lieu à une réification problématique de la technique. À cet égard, on remarquera qu'il n'est pas anodin que, alors que la langue française disposait de la notion d'art, le terme de technique y entre précisément au 18^e siècle. Les copies qui cherchaient à élaborer une réflexion concrète en s'appuyant sur des exemples précis de techniques, celles, par exemple, de l'imprimerie, de la photographie ou des nanotechnologies..., mais aussi de l'invention de l'écriture interrogée par le *Phèdre*, de celles de l'agriculture et de la métallurgie dont le *Discours sur l'inégalité* de Rousseau cherche à montrer qu'elles sont indissociables de l'avènement d'une existence proprement humaine, ont évidemment été valorisées.

Afin de ne pas en rester à un concept univoque et vague de la notion de technique, il pouvait être utile de se souvenir d'analyses comme celles de Vernant (*Mythe et pensée chez les Grecs* II) ou, comme l'ont fait certains candidats, de Simondon. Les Grecs différenciaient en effet les opérations techniques qu'ils estimaient nobles, l'agriculture, la guerre, la chasse et la navigation, des arts mécaniques, considérés comme serviles – des techniques qualifiées respectivement par Simondon de majeures et de mineures. Mais ces techniques ont aussi servi de schèmes pour penser l'existence et le monde (Le Blond, *Logique et méthode chez Aristote*). Pour rendre compte de la nouveauté, réelle ou supposée, de la technique moderne, *Le mode d'existence des objets techniques* (1958) de Simondon distingue deux modes de relation aux objets techniques, celui de l'artisan et celui de l'ingénieur. L'artisan serait dominé par son objet alors que le second le dominerait. « L'artisan sera comme un magicien, et sa connaissance sera opératoire plus qu'intellectuelle; elle sera une capacité

plus qu'un savoir ; par nature même, elle sera secrète pour les autres, car elle sera secrète pour luimême, à sa propre conscience ». Simondon considère ainsi que le berger et le paysan, qui saisit directement, par exemple, « le meilleur endroit pour planter un arbre », sont certes « experts » au sens où « ils ont part à la nature vivante de la chose qu'ils connaissent » – leur savoir relevant d'une « participation profonde, directe, qui [implique une symbiose originelle], une espèce de fraternité avec un aspect du monde, valorisé et qualifié. L'homme se conduit ici comme l'animal qui sent l'eau ou le sel au loin ». Ce savoir propre aux techniques traditionnelles serait très difficilement transmissible par un symbolisme quelconque et se caractériserait par sa « rigidité » et en second lieu par son caractère « initiatique et exclusif ». La connaissance et l'enseignement techniques qui se déploient à partir des Temps modernes seraient au contraire rationnel et universel, c'est-à-dire conduiraient d'un « régime fermé de vie » dans des corporations à une existence dans un « univers technique, un cosmos où tout est lié à tout ».

Mais aussi convaincante, ou peu convaincante, que soit une telle distinction, celle-ci relève de descriptions encore peu problématiques. Certains candidats ont en revanche témoigné de la conscience des enjeux éthiques et politiques du sujet, ou se sont souvenus des thèses du *Principe responsabilité* de Jonas qui pointent l'autonomisation de la technique moderne. D'autres, plus rares, ont pensé aux problèmes posés par l'avènement des biotechnologies en citant brièvement le rapport Léonetti de 2010 relatif, entre autres, aux mères porteuses, ou par le programme transhumaniste, d'autres encore aux analyses de la technocratie par Habermas, mais le plus souvent sans la familiarité suffisante avec ces questions pour pouvoir entrer dans une réflexion précise.

Il va en effet de soi que l'analyse conceptuelle implique une fréquentation suffisante de textes philosophiques, et donc une familiarité avec des auteurs, susceptible de la nourrir. Les copies décevantes juxtaposaient en revanche de brèves références témoignant de savoirs parcellaires ou approximatifs, voire de caricatures à propos, par exemple, de l'instinct de « l' » animal – comme si la question se posait de la même manière à propos de la fourmi et du chimpanzé -, ou à propos du mythe de Prométhée dont seule la première partie est connue par nombre de candidats, de l'invitation bergsonienne à penser l'homme en termes d'homo faber, ou encore de Jonas et Heidegger. Ces savoirs mêmes parcellaires sont utiles, s'ils s'avèrent pouvoir initier des prolongements réflexifs originaux de la part des candidats. Pour reprendre les mêmes exemples, rares sont les candidats qui ne réduisent pas l'entrée en scène de Heidegger à quelques vagues réminiscences relatives à l'Arraisonnement de la technique en ignorant, ou en ne jugeant pas utile d'expliciter, l'idée selon laquelle l'essence de ce que l'on traduit encore par Dispositif n'a rien de technique. En revanche, ont été valorisées les copies qui ont cherché à réfléchir sur le sujet non seulement en partant des thèses de « La question de la technique » relatives à spécificité des dévoilements propres à la technè grecque et à la réquisition de la technique moderne, mais en interrogeant le lien entre ces thèses et les descriptions données par Être et temps du monde quotidien. Car si ce monde est primitivement constitué d'outils inscrits dans des réseaux de renvois auxquels appartiennent les tables, les escaliers, les casseroles..., comme les matériaux dont ils sont constitués, et dont Être et temps met en évidence le mode d'être spécifique d'être-à-portée de la main, cela signifie que la technique n'est pas simplement une des dimensions de l'existence, mais le mode sous lequel le monde nous est donné de prime abord. Autrement dit, si ces descriptions sont relativement étonnantes dans la mesure où elles ne laissent pas transparaître les caractères du monde quotidien à l'époque de la technique moderne, mais seulement ceux d'un monde d'objets et d'outils issus de techniques artisanales, il n'en reste pas moins que la technique n'apparaît pas comme quelque chose d'étranger à l'existence et qui serait susceptible de la transformer de l'extérieur.

De même, très peu des nombreux candidats qui s'y sont référés voient dans le mythe de Prométhée tel que Platon l'énonce non pas un simple hymne à une technique salvatrice (passons sur le foie de Prométhée dévoré par des corbeaux...), mais, au contraire, l'indication très précise et définitive de ses limites, puisque, comme l'indique la suite du mythe, c'est seulement le don ultérieur par Hermès de la pudeur et de l'équité qui sauve l'humanité technicienne de sa perte. Cette ignorance était en l'occurrence d'autant plus préjudiciable que, comme des références à la Joconde ou à Guernica dans le domaine de l'art, elle jouait contre les candidats à force de revenir de manière approximative et lancinante dans les copies, et il en est allé de même en ce qui concerne le renvoi à la sixième partie du *Discours de la méthode*. Faut-il rappeler que, dans le cadre d'un concours où il s'agit de se distinguer des autres candidats, plus une référence est célèbre, plus la précision est obligée si l'on ne dispose pas d'autres références plus singulières pour nourrir la réflexion ?

De son côté, souvent convoqué par les copies, Bergson pouvait initier une réflexion moins hâtive aussi bien sur le propre de la technique animale instinctive – que L'Évolution créatrice pense en termes de « thème musical » susceptible de variations - que sur l'impact des transformations techniques sur l'histoire des hommes. Défendant la thèse selon laquelle la technique a été un « vecteur d'humanisation », certains candidats se sont à juste titre souvenus du passage du second chapitre de L'Évolution créatrice qui introduit à la définition bergsonienne de l'homme en tant qu'homo faber et rappelle que « les modifications de l'humanité retardent d'ordinaire sur les transformations de son outillage ». Dans une étonnante proximité avec la thèse de Marx pour lequel les transformations de la superstructure juridico-politique et idéologique sont induites par celles de l'infrastructure économique, c'est-à-dire aussi technique (les moyens de production), et les rapports sociaux de production, ce passage critique la manière habituelle de penser les grandes scansions de l'histoire en termes politiques et militaires. Bergson avance en effet que la machine à vapeur a bouleversé les relations sociales, a fait naître des idées et des sentiments nouveaux. Ces modifications, qui affectent les relations entre les hommes, leurs idées et leurs sentiments, et retardent sur les transformations de ses outillages, qui, elles, ajoute Bergson, déterminent les âges de l'histoire (les âges du bronze, de la pierre taillée ou de la machine à vapeur), demandaient à être concrètement explicitées. Autrement dit, il était nécessaire de prolonger ces brèves suggestions bergsoniennes, quitte à choisir aussi d'autres exemples relatifs aux transformations de l'existence humaine induites par des techniques comme l'imprimerie, internet... De quelle manière était-il possible d'envisager le sujet en partant des philosophies dites de l'existence ?

Certains candidats se sont souvenus de l'acception sartrienne de « l'existence » pensée en termes de projet et de la critique par *L'Existentialisme est un humanisme* de « la vision technique du monde »

qui conduit à penser l'homme à partir du modèle du coupe-papier, c'est-à-dire l'existence comme précédée par une essence. Mais ils n'ont en général pas très bien su quoi en faire par rapport au sujet. Partant du fait que la technique ne saurait à proprement parler transformer, c'est-à-dire changer quelque chose à la forme humaine, puisque l'homme n'a précisément pas de forme ou d'essence, quelques copies ont invité à penser la technique comme accomplissant ou réalisant précisément le mouvement qui porte l'homme à se dépasser lui-même ; autrement dit, la technique « manifesterait » l'existence. Transformer l'existence en sa mobilité extatique signifierait alors l'aliéner ou la réifier – un processus que décrivait par exemple Marx les *Manuscrits de 1844*.

La référence heideggérienne permettait en revanche d'initier directement une réflexion plus ample sur la technique, mais elle est loin d'être la seule. Les candidats étaient en effet susceptibles de partir des analyses, certes moins connues, de *La situation spirituelle de notre époque* de Karl Jaspers, en particulier celles de la section consacrée au phénomène de « la domination de la masse ». Celle-ci pointe en effet l'engendrement mutuel de la technique et des masses modernes. Dans une telle masse, l'ensemble des hommes est articulé par un appareil d'ordre technique, qui organise leur existence la plus quotidienne, de telle sorte qu'ils en viennent à vivre en fonction de lui : « Chacun se voit obligé, en raison d'une nécessité vitale, de remplir une fonction qui puisse servir la masse d'une manière ou d'une autre ». En ce sens, la masse est une puissance exerçant ses effets de manière durable ou constante en déterminant l'être humain lui-même. En d'autres termes, l'avènement de l'ère des masses présuppose un accroissement démographique sans égal par le passé, cet accroissement impliquant lui-même un appareil de production, dont la performance permet en retour à ces masses d'exister, et dont les individus sont les rouages. *La situation spirituelle de notre époque* avance en ce sens : « La grande *Machinerie* doit être réglée sur les propriétés de la masse, son fonctionnement sur la masse des forces de travail, sa production sur les évaluations de la masse des consommateurs ».

La situation spirituelle de notre époque s'inscrit ici dans le prolongement du processus décrit par Max Weber dans Le savant et le politique et qui a conduit l'homme à enserrer la planète dans le filet de son appareillage d'acier et de béton, c'est-à-dire à une transformation potentielle de la planète en une « unique usine » destinée à user de ses matériaux et de ses énergies. L'appareil organisant les masses et qui appelle une planification de la vie, précise Jaspers, demanderait dès lors à être pensé au-delà de la sphère purement humaine et sociale, c'est-à-dire dans le cadre d'un ordre qui n'est pas sans évoquer le « Dispositif » heideggérien. Au regard de cet appareil technique qui organise les masses, le fait que celles-ci appellent des démagogues, des Führers, est secondaire, car il s'observait aussi dans l'Antiquité. La nouveauté, comme le remarquait Weber, c'est que la vie politique devient l'affaire de partis politiques organisant les masses, que ces partis deviennent l'affaire d'appareils bureaucratiques, de fonctionnaires anonymes, comme y reviendra aussi Hannah Arendt dans la section consacrée aux masses du Le système totalitaire. Si cette analyse prolonge le diagnostic wébérien du processus de rationalisation et, corrélativement, du désenchantement, de la dédivinisation du monde, la dissolution des ordres sociaux antérieurs, des états ou des conditions, des corporations..., au profit d'une égalisation des conditions sociales, induit un nivellement des différences.

C'est à propos du nivellement induit par l'avènement conjoint de la technique moderne et de la massification que l'inspiration kierkegaardienne de Jaspers est patente. Le Compte rendu littéraire de Kierkegaard (1846) – dont les thèmes marquent également Être et temps – pense son époque comme marquée par une forme particulière de « réflexion », de « ratiocination », qui est à entendre comme une catégorie de l'existence. L'esprit de ce Compte-rendu retrouve pour ainsi dire le Discours sur l'inégalité lorsqu'il met en évidence la mutation de l'essence de l'homme induite par l'invention de l'agriculture et la métallurgie, c'est-à-dire la naissance de nouveaux besoins, mais aussi, par la socialisation qu'elle implique, de nouveaux sentiments comme l'amour-propre, et plus fondamentalement la scission entre l'être et le paraître, à ceci près que Kierkegaard analyse la mutation propre au 19^e siècle. Aux yeux de Kierkegaard, le propre de l'époque contemporaine tient à la substitution de la « réflexion » ou de l'intellectualité à la passion, c'est-à-dire de la jalousie à l'enthousiasme, à l'admiration. La réflexion n'est pas un mal, précise le Compte-rendu, sauf lorsqu'elle en vient à abolir les différences, à dissoudre la tension entre les opposés, entre le bien et le mal, de telle sorte qu'ils deviennent équivoques, pour les laisser subsister dans leur pure « facticité ». L'envie propre à la réflexion se transformant en ressentiment, c'est l'établissement durable de ce dernier qui détermine le nivellement, avance le Compte rendu littéraire. La situation spirituelle thématise aussi, mais brièvement, l'importance de l'envie dans le processus de nivellement comme, plus longuement, l'incapacité à se décider, à se confronter à la rigueur du choix absolu ou de l'alternative ou bien - ou bien. Cette intellectualité, qui assume toutes les positions, c'est-à-dire aucune, caractérise la « sophistique » propre à l'époque moderne, « sa passion, avance Jaspers, est la discussion ». Cela signifie que le nivellement des conditions sociales de l'existence repose sur le nivellement, plus originaire, appelé par l'envie ou la jalousie. Sans qu'il soit besoin de partager les conclusions de Kierkegaard et de Jaspers, il y avait là des éléments de discussion possible du sujet. Mais ce n'étaient évidemment pas des références obligées.

Pour donner quelques exemples de la diversité des approches possibles, une copie s'est ainsi démarquée en s'appuyant sur les descriptions minutieuses et les analyses par *La condition ouvrière* de Simone Weil de son expérience des effets sociaux et spirituels du travail à la chaîne appelé par les techniques de production industrielle. Si ces analyses sont loin de considérer que les progrès de production technique impliquent intrinsèquement une exploitation accrue des producteurs, c'est-à-dire leur réduction par « les formes capitalistes de l'économie » au statut de ressources productives, elles permettaient aussi de mettre en question une distinction abstraite entre l'existence et ses conditions. Un autre candidat est parti du schème artisanal ou hylémorphique, c'est-à-dire aristotélicien, de la technique, pour, en un second temps, inviter à penser la technique dans le cadre plus vaste d'une existence toujours déjà prise dans des réseaux techniques, dans un « monde » technique, constitué d'œuvres durables comme le rappelle aussi Hannah Arendt – assez souvent convoquée par les copies –, mais dont on ne saurait rendre compte à partir du modèle artisanal. Un troisième temps pointe alors les limites d'un tel modèle qualifié de « réticulaire » par Séris, et qui se caractérise par le fait que ce sont les relations entre les termes qui priment sur ces derniers, pour penser la transformation de l'existence individuelle ou personnelle, une transformation qui, elle, est en revanche

visée par les techniques de soi sur lesquelles s'est penché Michel Foucault qui, en l'occurrence, faisait partie des références les moins convenues.

Certaines des meilleures copies ont à juste titre cherché à partir de ses analyses relatives aux institutions disciplinaires modernes et à l'epimeleia heautou, au souci de soi. Les premières instituent un nouveau couplage du corps aux armes, aux instruments et aux machines dans la mesure où, loin que ces derniers prolongent la puissance du corps, c'est inversement celui-ci qui doit faire corps avec eux et se soumettre à eux. Ces techniques disciplinaires décrites par Surveiller et punir transforment ainsi le comportement et le mode d'être de ceux qui s'y voient soumis. Le souci de soi et L'herméneutique du sujet interrogent en revanche l'invitation socratique et stoïcienne à s'occuper de soi et à élaborer une technè tou biou susceptible de permettre l'avènement d'un « sujet que l'on n'a encore jamais été ». Il était possible de s'étonner à cet égard de l'identification, pour ainsi dire évidente, et peut-être typiquement occidentale, entre la technique et la production. Également décrites par Pierre Hadot et constitutives de l'art de l'existence, les techniques mentales et corporelles, les ascèses ou exercices comme l'examen de conscience et l'abstinence, c'est-à-dire les « techniques de soi » ou les « techniques d'existence » sont élaborées et mises en œuvre dans des écoles. Comme l'a remarqué un candidat, on en trouve aussi l'écho dans les Essais II, 6 (« De l'exercice ») de Montaigne. Mais il fallait alors ménager une transition vers un autre concept de technique que celui, artisanal et cosmologique, qui renvoie à la production : un concept relevant alors, comme certains l'ont justement noté, de la sphère non plus de la *poïésis*, mais de la *praxis*.

De manière plus générale, il faut à nouveau insister sur la nécessité pour les futurs candidats de s'exercer de manière régulière à la dissertation dont les défauts les plus usuels ont été pointés afin de leur permettre de mieux voir quels sont les attendus du jury et donc de s'améliorer. Mais comme l'ont aussi indiqué les remarques relatives à quelques-unes des directions de réflexion empruntées par certaines dissertations, le jury a eu le plaisir de lire des copies témoignant d'une réelle culture philosophique, d'une maîtrise de la dissertation et parfois d'une pensée originale, dont il tient à féliciter les auteurs.

Rapport établi par M. Jean-Claude Gens, à partir des observations des correcteurs.

SECONDE COMPOSITION DE PHILOSOPHIE : EXPLICATION DE TEXTE

<u>Durée</u>: 6 heures; <u>coefficient</u>: 1

<u>Sujet</u>: Qu'est-ce qui nous fait donner notre assentiment à quelque chose? C'est qu'il nous apparaît que ce quelque chose existe. Car il n'y a pas d'assentiment possible à ce qui nous apparaît ne pas exister. Pourquoi? Parce que telle est la nature de notre intelligence que nous adhérons au vrai, que nous répugnons au faux et que, dans l'incertitude, nous suspendons notre jugement. Quelle en est la preuve? « Aie l'impression, si tu peux, que maintenant il fait nuit ». Impossible. « Supprime l'impression qu'il fait jour ». Impossible. « Donne-toi ou retire-toi l'impression que les astres sont en nombre pair ». Impossible. Lorsque l'on donne son assentiment à quelque chose de faux, sache bien que ce n'est pas qu'on ait voulu donner son assentiment au faux (comme dit Platon : « C'est toujours contre son gré qu'une âme se prive de la vérité »), mais c'est qu'on a pris le faux pour le vrai. Et dans les actions, qu'y a-t-il d'analogue à ce qui est ici le vrai et le faux? Ce qui convient et ce qui ne convient pas, ce qui est utile et ce qui est nuisible, ce qui est conforme à moi-même et ce qui ne l'est pas, et toutes choses semblables.

- Ne peut-on pas penser qu'une chose est utile et pourtant ne pas la choisir ?
- On ne le peut pas.
- Comment alors une femme* peut-elle dire : « Je sais bien tout le mal que je vais faire, mais ma colère est plus forte que mes résolutions » ?
- C'est parce qu'elle pense qu'il lui est plus utile de se laisser aller à la colère et de se venger de son mari que de sauver ses enfants.
 - Oui, mais elle se trompe.
- Montre-lui clairement qu'elle se trompe, et elle ne le fera pas. Tant que tu ne le lui montres pas, à quoi peut-elle conformer sa conduite, hormis à ce qui lui apparaît ? À rien! Pourquoi donc t'irriter contre elle au motif qu'elle fait erreur sur les choses les plus importantes et que de femme elle est devenue vipère? N'as-tu pas plutôt pitié, autant que nous l'avons des aveugles et des boiteux, de ceux dont la pensée sur les choses essentielles est aveugle et boiteuse?

Quiconque a bien nettement dans l'esprit que pour l'homme la mesure de toute action est ce qui lui apparaît (bien ou mal, s'entend : si c'est bien, il est irréprochable ; si c'est mal, il en subit le dommage ; car il est impossible que celui qui se trompe et celui qui en subit le dommage soient différents) ne s'irritera ni ne se fâchera contre personne, n'adressera de reproches ni d'injures à personne, ne haïra ni n'offensera personne.

- De sorte que toutes les actions, grandes ou terrifiantes, ont cette origine : ce qui apparaît ?
- Celle-ci et nulle autre. L'Iliade n'est rien que représentations et usage des représentations. Il apparut à Alexandre qu'il convenait d'enlever la femme de Ménélas, tout comme à Hélène de le suivre. Et si l'apparence avait fait sentir à Ménélas qu'il avait avantage à être privé d'une telle femme, que serait-il arrivé ? Il n'y aurait pas eu d'Iliade, ni non plus d'Odyssée.

ÉPICTETE, *Entretiens*, I, 28, 1-13, trad. É. Bréhier, modifiée.

* Médée.

1. Bilan statistique de l'épreuve

	Candidats présents	Moyenne des candidats	Moyenne des admissibles
CAPES	667	6,23	11,28
CAFEP	145	5,75	10,44

2. Rapport sur l'épreuve

D'une manière générale, les copies corrigées laissent l'impression de provenir de candidats peinant à lire un texte de manière précise et selon une volonté clairement affirmée, et même revendiquée, de comprendre ce qui est dit. Trop souvent, le texte est survolé, considéré avec une distance telle qu'il devient un bloc uniforme, proposant d'un bout à l'autre une même thèse fade. Trop souvent aussi, le candidat semble considérer que les thèses sont des évidences, qu'elles rappellent des choses bien connues, et qu'il ne vaut pas la peine de les approfondir et de les interroger. Ainsi du début du texte, où l'idée qu'« il n'y a pas d'assentiment possible à ce qui nous apparaît ne pas exister » n'a que trop rarement fait l'objet d'une interrogation. Un peu plus loin encore, l'impossibilité d'une volonté méchante a été considérée comme une banalité. On ne tient pas souvent compte du fait qu'il y a là une thèse, et on réduit cette thèse à une simple affirmation, voire à ce qui a toutes les apparences d'une « opinion ». Ce même défaut méthodologique est aussi apparent dans l'indifférence des candidats aux concepts utilisés par Épictète : « assentiment » est assimilé à « sentiment » ; l'apparaître devient apparence sensible et l'apparence une « apparition » ; la notion de « choix », déterminante dans le texte et la pensée d'Épictète, est pensée de manière abstraite, indépendamment de la forme particulière qu'elle prend dans ce texte. Quand le texte n'est pas survolé, c'est la pratique de la paraphrase qui est privilégiée, la plupart des candidats confondant l'explication avec une restitution (parfois, et même souvent, exacte) des termes du texte sans convoquer aucune connaissance. Cela semble le résultat d'un manque d'exercice.

En général, la majorité des candidats fut handicapée par une méconnaissance du stoïcisme (théorie du jugement, des passions, représentation cognitive) et de la philosophie antique, surprenante à ce niveau d'études. Le texte était à cet égard discriminant et a éliminé sans appel les candidats qui n'avaient pas une pratique personnelle des textes antiques, la plupart des candidats ignorant tout du stoïcisme et des morales antiques.

Tel est l'autre défaut récurrent : l'absence de culture philosophique. Le stoïcisme est une philosophie souvent ignorée. La culture antique se réduit trop souvent à des lieux communs sur la philosophie platonicienne (les candidats considérant pour la plupart que l'allégorie de la caverne est et demeurera à tout jamais *le* résumé de la philosophie de Platon) ou sur la pensée de Protagoras (la fin du texte a souvent été lue à tort comme une reprise par Épictète de la position de ce sophiste). La tripartition stoïcienne de la philosophie, les principes de la théorie de la connaissance, l'idée que le souverain bien consiste à « vivre conformément à la nature », la notion de destin, le dialogue constant du stoïcisme avec l'épicurisme, etc., tous ces éléments, qui devraient appartenir au bagage

intellectuel acquis par tout honnête étudiant en philosophie, sont purement et simplement ignorés d'au moins trois candidats sur quatre.

Il ne faut pas alors s'étonner de lire des rapprochements entre la thèse d'Épictète et la théorie aristotélicienne de la faiblesse de la volonté, ou de voir Épictète transformé en un génial précurseur de Descartes. Un minimum de culture philosophique devrait contraindre les candidats à plus de prudence dans les rapprochements, à plus de précision dans la lecture et à une plus grande conscience de la manière avec laquelle les problèmes se posent dans l'histoire.

A cette absence de connaissances correspond un excès inverse. Beaucoup de copies s'engagent dans une voie « historique », soit en posant une exposition des grandes lignes du stoïcisme comme un préalable à la compréhension du texte, soit en multipliant les rapprochements. Non que les rapprochements ne puissent apporter un éclairage notable permettant une meilleure compréhension du texte ; mais trop souvent ils ne sont pas judicieux et révèlent parfois un sens limité de l'histoire de la discipline. Épictète est parfois vu au travers du prisme constitué par des doctrines ultérieures (Descartes, Kant ont été a de nombreuses reprises sollicités). Les comparaisons de cette nature se révèlent plus intéressantes lorsqu'elles soulignent les différences et font ressortir, par contraste, la spécificité des positions avancées dans le texte. Les rapprochements avec des doctrines antérieures (Platon, Aristote) ont été, en général, mieux traités (il est vrai que sur ce point le texte tendait plusieurs perches). Quelques copies exploitent intelligemment Spinoza pour montrer la force des représentations, Cicéron pour réfléchir sur la conciliation de la liberté et du destin ou encore Aristote pour expliciter l'état de l'homme sous l'emprise des passions. On trouve, cela dit, dans un nombre significatif de copies un usage de la notion d'acrasie dont on ne sait pas toujours s'il a pour fonction de rappeler la problématique d'Aristote ou s'il est supposé, aux yeux du candidat, servir directement à l'élucidation du texte. Les meilleurs devoirs surmontent facilement ces confusions et les bonnes copies sont celles qui, à partir d'une analyse fine du texte savent rejoindre sélectivement les grandes questions du stoïcisme ou un certain nombre d'enjeux récurrents dans l'histoire de la philosophie. Et le jury s'est réjoui de voir quelques copies sortir du lot, soit en raison d'une bonne connaissance du stoïcisme, soit en raison d'une certaine familiarité avec les grands problèmes philosophiques (en particulier celui du mal).

Le texte portait sur un problème classique de l'histoire de la philosophie et de la philosophie ellemême : la réalité du mal, l'origine du mal. Puis-je agir mal en connaissance de cause ? voir le bien et pourtant faire le mal ? De Socrate à Davidson, d'Ovide à Spinoza, de Paul de Tarse à Descartes, Leibniz et Kant, de Platon et Aristote à Cicéron, on ne compte pas le nombre d'auteurs anciens, classiques, modernes ou contemporains qui se sont confrontés à cette question et envisagé sous divers angles la célèbre sentence formulaire *video meliora proboque, deteriora sequor*. Épictète reprend à nouveaux frais, en particulier à partir d'une analyse fine de la figure de Médée, le problème de l'acrasie. Il reprend ce problème dans le cadre de la philosophie stoïcienne et sur le plan stylistique dans une forme caractéristique des *Entretiens*. Le jury a d'ailleurs été sensible aux copies où des remarques pertinentes ont été faites sur la forme du texte notamment sur le procédé par questions et

réponses, ou sur le caractère spécifique de la forme du dialogue avec un interlocuteur fictif en resituant la forme même de l'exposé dans le projet du stoïcisme.

Le texte est la plupart du temps correctement découpé par les candidats en trois moments, mais l'articulation des deux premiers moments n'est pas saisie et la passion comme jugement n'est que très rarement rapportée à l'assentiment du début du texte. La thèse qu'Épictète défend, centrale dans sa doctrine mais aussi dans tout le stoïcisme, est que les passions sont des jugements, comme le rappelle d'ailleurs Diogène Laërce : « Ils [Hécaton et Zénon] sont d'avis que les passions sont des jugements, comme le dit Chrysippe dans son traité *Sur les passions* » (*Vies et doctrines des philosophes illustres*, VII, 110-111). Autrement dit nous recherchons ou fuyons quelque chose, ou nous nous abstenons d'agir, non en vertu d'une pulsion qui nous meut, mais en vertu d'un jugement, éventuellement en vertu d'un jugement passionnel. Ainsi, une chose est le contenu qualitatif de la douleur, l'expérience que nous faisons quand nous souffrons, une autre est l'évitement de la douleur, lequel procède toujours du jugement que la douleur est un mal, quelque chose à éviter ou à fuir. La conséquence suit : l'homme ne choisit jamais l'erreur pour elle-même ou le mal pour lui-même, selon un acte de volonté qui serait proprement pervers ; il lui arrive en revanche de prendre le faux pour le vrai ou le nuisible pour l'utile, selon un acte de jugement passionnellement orienté.

Le statut du premier moment du texte a souvent échappé aux candidats. Ils en font une sorte d'entrée en matière « gnoséologique » ou « épistémologique ». Beaucoup semblent n'avoir jamais rencontré la question du jugement et sont démunis face au problème de l'« assentiment ». Plus que rares ceux qui ont été en mesure de montrer en quel sens l'assentiment pouvait être une adhésion au vrai qui nous donne la compréhension d'où vient la science, même si certains candidats ont rappelé à propos la leçon par gestes de Zénon : « Sauf le sage, personne ne sait quoi que ce soit ; et cela Zénon le montrait par un geste : il montrait sa main, les doigts étendus : 'c'est là la représentation' disait-il, puis il repliait un peu les doigts : 'c'est là l'assentiment' ; ensuite quand il avait complètement fermé la main et qu'il montrait le poing, il déclarait que c'était là la compréhension, c'est pourquoi il lui a donné le nom de katalepsis qui n'était pas utilisé avant lui. Ensuite il approchait la main gauche du poing fermé et il serrait étroitement avec force, il disait que c'était là la science que personne ne possède sauf le sage » (Cicéron, Premiers académiques, II 144 = SVF I 66). Le début du texte invitait à lier très finement l'apparence et l'existence : rares ont été ceux qui se sont intéressés de près à l'idée qu'il pouvait nous apparaître qu'une chose n'existait pas et que, dans ce cas, il n'y avait pas d'assentiment possible à cette apparence, en raison de « la nature de notre intelligence ». L'apparence, pour Épictète, n'est pas seulement ce qui révèle l'existant, elle contient aussi en elle ce qui la distingue de l'existant — à charge pour le lecteur de comprendre comment une apparence peut manifester son objet comme inexistant. Pour éclairer « la nature de notre intelligence », les candidats préfèrent réciter quelques généralités vagues sur le doute cartésien sans remarquer la distance qui sépare cet acte volontaire d'une situation dans laquelle notre jugement est suspendu. Cette remarque est d'ailleurs à généraliser : trop de copies, au lieu d'être attentives aux mouvements et aux difficultés du texte proposé, plaquent sur lui des connaissances extérieures qui, loin d'éclairer le sens de l'extrait, le perdent. De ce premier moment du texte certains candidats ont fait une sorte d'introduction

au problème du texte cependant que d'autres ont vu là un rappel nécessaire de la doctrine qui seul permettait à Épictète de proposer et de développer sa thèse. Ces derniers ont alors considéré que ce premier temps du texte pouvait se subdiviser en trois moments, qui partant d'une sorte de résumé de la doctrine de la représentation tiraient des conclusions à partir de l'analyse du cas particulier de l'erreur pour étendre analogiquement la doctrine au champ qui intéresse Épictète dans ce passage et qui lui permet de dégager la portée éthique de la doctrine et ses enjeux philosophiques en matière de responsabilité. Mais rares ont été les candidats qui ont su articuler clairement le domaine gnoséologique et moral en montrant comment cette articulation ne pouvait s'éclairer qu'à partir de la question de la représentation. Plus rares encore ceux qui se sont demandés comment l'on pouvait se fier aux représentations et qui se sont interrogés dans le cadre de cette interrogation sur le « critère de la vérité » étant entendu que kritèrion est apparenté à krinein, « distinguer », « juger ». Les représentations des êtres rationnels sont toutes rationnelles et sont toutes pensées, y compris les représentations sensibles. Dès qu'il y a représentation, son contenu est en quelque sorte « pensé », il est d'une certaine manière donné comme un objet de pensée bien qu'il ne soit pas encore objet de critique, d'adhésion ou de refus. Il est dès lors et de ce fait même susceptible de s'inscrire dans la problématique du faux et du vrai. On ne demandait pas aux candidats d'entrer dans les débats qui divisent les spécialistes quant à la question de savoir si la représentation compréhensive détermine l'assentiment ou si elle ne fait que lui offrir l'occasion ou le moyen de s'exercer, ni de connaître les distinctions que les stoïciens font entre la vérité et le vrai, mais les correcteurs ont été reconnaissants à ceux des candidats qui ont su souligner l'articulation de la doctrine stoïcienne de la représentation avec la psychologie complexe qui la sous-tend. On ne saurait juger être et exister, être vraie ou réelle une représentation qui ne serait pas par elle-même indice de sa vérité. Cela tient, dit Épictète, à la nature de l'appareil cognitif des êtres rationnels qui est d'être « approprié », d'être rationnellement accordé à ce qui lui apparaît. Une analyse des exemples que prend Épictète aurait pu aider certains candidats à mieux poser les problèmes de ce premier moment — faut-il rappeler que les exemples que les auteurs considèrent nécessaires à leur exposé ne sauraient être considérés par les candidats comme des ornements superfétatoires, inutiles ? Réfléchir à la nature des exemples est toujours de bonne méthode lorsque l'on veut expliquer un texte. La citation de Platon a fait l'objet de rapprochements avec le Gorgias et avec la République sur la question du mal, rapprochements souvent intéressants, mais rarissimes ont été les candidats qui, repérant que le renvoi d'Épictète était au Sophiste (228 c), ont pu montrer comment l'argument d'Épictète s'appuyait sur Platon non pas comme sur une autorité, mais parce que ce passage de Platon qui suit un certain nombre de considérations sur l'art de trier, sur l'art diacritique, s'inscrit dans une réflexion du même ordre que celle d'Épictète lui-même relative au problème de l'accord et du désaccord. Pour l'âme dit Platon (dit Socrate ?) toute ignorance est involontaire (akousan/agnoousan).

Du même coup, la thèse originale de la passion comme jugement et non comme force irrationnelle (exprimée à propos de Médée) n'est pas comprise. Sans doute est-elle inconnue. D'autant que l'analogie n'est pas questionnée, comme si elle était évidente. « Ce qui convient et ce qui ne convient pas (...) et toutes choses semblables » est tout simplement passé sous silence. C'est pourtant l'idée

selon laquelle l'homme ne choisit jamais l'erreur pour elle-même ou le mal pour lui-même qui commande l'analogie entre l'assentiment à l'égard de ce qui est perçu comme vrai et l'assentiment à l'égard de ce qui est perçu comme utile : je ne peux pas ne pas donner mon assentiment à ce que je juge être vrai ; je ne peux pas ne pas donner mon assentiment à ce que je juge être utile. C'est un acte de jugement à ce qui m'apparaît être le cas (vrai dans une situation, utile dans l'autre) qui permet l'analogie. Cet acte de jugement peut se révéler erroné : je peux juger vrai ce qui en réalité est faux ; je peux juger utile ce qui en réalité est nuisible. Mon jugement est alors passionnel. Ce qui ne veut pas dire que j'aurais voulu le faux pour le faux ou le mal pour le mal. Il n'y a pas de volonté perverse, pas de volonté détachée ou séparée d'un acte de jugement. Épictète se veut fidèle à l'intellectualisme socratique et à la doctrine socratique de la vertu-science (« nul ne faut de soi » « nul n'est méchant de son plein gré », « volontairement »). Cet intellectualisme, référé dans cet extrait à Platon, amène Épictète à le réécrire dans un cadre stoïcien : ce ne sont pas les Idées qui orientent la pensée et l'action mais le jugement qui fonde l'assentiment à ce qui apparaît comme vrai ou comme nuisible. C'est pourquoi ont été appréciées, quand elles n'ont pas donné lieu à une sorte de récitation trop générale, les restitutions de certains éléments de la doctrine stoïcienne de la représentation et du jugement; pareillement, ont été appréciées, quand elles ont été menées avec pertinence, les confrontations avec la pensée de Platon (confrontations appelées par l'extrait lui-même) et sa différence avec Socrate ; ont pu aussi être appréciées certaines confrontations avec la pensée d'un Descartes, lorsqu'elles permettaient de souligner avec pertinence les spécificités de la pensée d'Épictète. Aristote a été plus malmené. Plusieurs candidats, lorsqu'ils ont identifié, par exemple, la référence à l'acrasie, donnent un long développement sur ce concept chez Aristote et oublient le texte, et oublient même Aristote, le réduisant à des résumés scolaires sur la question. Mieux eût valu, à citer Aristote, se souvenir que celui-ci donne plusieurs versions du problème de l'acrasie, et qu'il existe des différences notables entre l'exposé qu'il en donne dans l'Éthique à Nicomaque et celui qu'il en donne dans la Grande Morale, lorsqu'il se fait lecteur du Protagoras de Platon sur cette question Ces différences permettent précisément de prendre en considération les différences entre les positions de Socrate et celles de Platon et auraient permis, judicieusement rapportées au texte d'Épictète, de comprendre en quel sens ce dernier est amené à reprendre Platon, aux deux sens du mot reprendre.

Bien au contraire, le début de ce qui a souvent été identifié comme la deuxième partie du texte (« Et dans les actions... »), c'est-à-dire comme l'étude de ce qui relève de l'action, a donné lieu à des paraphrases très rapides. Il aurait pourtant été utile de se demander pourquoi Épictète ne se rapporte pas à l'opposition du bien et du mal, et quel sens reçoivent ici les diverses catégories morales mobilisées (une bonne démarche aurait été de chercher dans le texte lui-même comment les thèses et les exemples proposés permettent de définir leur sens). Et le deuxième moment révèle plusieurs insuffisances notables. La position de l'interlocuteur et celle d'Épictète sont souvent confondues. La méconnaissance du problème de l'acrasie et du personnage de Médée est patente. Enfin, et plus inquiétant, le problème de la réalité du mal semble ne pas être connu des candidats. La figure de Médée est particulièrement maltraitée (Médée se trompe parce qu'elle ne sait pas calculer et que ses

opérations sont fausses ; elle mange son époux ; etc.). Une étude plus fine de l'exemple de Médée et une lecture précise des vers d'Euripide (1078-1079) cités par Épictète aurait permis de montrer comment deux interprétations s'opposent : l'une, celle de Médée elle-même, qui insiste sur la force de la colère qui la pousse à accomplir ce qu'elle sait être moralement condamnable et l'autre, celle d'Épictète, qui révèle la part de jugement que contient sa propre colère. Faute d'un minimum d'attention au texte et l'apparaître étant réduit à l'apparence sensible, Médée est présentée par nombre de candidats comme devant conformer sa conduite non à ce qui apparaît, mais à ce qui est, par une lecture « platonicienne » simpliste, naïve et faussement scolaire s'appuyant sur République VII, pour dire, contre la lettre même du texte d'Épictète, que Médée est prisonnière des apparences, tandis que le sage ne l'est pas, ce qui permet à celui-ci de montrer le chemin des essences. Le « Montre-lui clairement qu'elle se trompe » est lu comme la victoire de la démonstration rationnelle sur le jeu des apparences sensibles. Ne faudrait-il pas rappeler aux candidats combien il est dangereux de faire violence à un texte à partir d'un préjugé ? Si l'exemple de Médée est l'un des plus caractéristiques et est souvent repris par Épictète comme par d'autres stoïciens (Sénèque a également écrit une Médée), c'est que son geste manifeste une force d'âme hors du commun. Pour punir Jason, qui l'a délaissée, elle tue ses propres enfants et peut ainsi jouir de la douleur de leur père. En Entretiens, II, XVII, 19-22, Épictète commente lui-même l'exemple de Médée : « C'est pour n'avoir pu supporter [que son désir ne se réalise pas] que Médée en vint à tuer ses enfants. Et en cela du moins son acte ne manque pas de grandeur : car elle eut une représentation exacte de ce qu'est pour quelqu'un l'échec de ses désirs : 'Eh bien ! oui, je me vengerai ainsi de celui qui m'a fait du mal et m'a insulté. Et que gagnerai-je à le mettre en si misérable état ? Comment cela doit-il arriver ? Je tue mes enfants, mais je me punirai moi-même. Et que m'importe ?' C'est l'explosion d'une âme forte. Elle ignorait, en effet, où réside le pouvoir de faire ce que nous voulons, elle ignorait qu'il ne faut pas le chercher à l'extérieur, ni par des substitutions ou des transformations d'objets ». Épictète explique de même le désaccord d'Agamemnon et d'Achille au sujet de Chryséis. L'un des deux se trompe en appliquant la prénotion du devoir de rendre ou non Chryséis à son père (cf. Entretiens, I, XXII, 5-8). Il n'y a pas dans le cas de Médée un conflit entre une représentation rationnelle et une passion irrationnelle, mais la prédominance d'un jugement sur un autre. Médée se trompe, mais elle n'agit pas en désaccord avec elle-même, car cela est impossible. C'est pourquoi pour résoudre le problème de l'acrasie il suffit d'analyser correctement ses représentations. Ce n'est pas le désir de Médée qui est troublé et qui fait qu'elle ne voit pas clairement, ni son impulsion qui la fait agir ainsi, c'est l'exercice de son jugement et le contrôle de ses représentations qui est défaillant. C'est donc seulement par la réforme de son entendement (de sa « pensée ») que sa conduite en viendra à être modifiée : « Montre-lui clairement qu'elle se trompe et elle ne le fera pas ». Médée ne commet pas d'erreur ou de mal moral, à supposer que cette notion puisse être appliquée à Épictète ; elle se trompe, certes, mais en ce sens qu'elle n'use pas correctement de ses représentations. En cela, ajoute Épictète, elle est « plutôt » digne de pitié que de condamnation. Épictète ne dit pas exactement qu'elle est digne de pitié, mais qu'elle est « plutôt » digne de pitié, et un candidat fait observer à juste titre qu'en disant qu'elle mérite plus la pitié que la condamnation contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre en raison du contexte qui renvoie à la tragédie, Épictète souligne le caractère non tragique du rationalisme stoïcien, et il le souligne d'autant plus qu'« irritation » et « condamnation », en tant que « troubles de l'âme » chez celui qui évaluerait ainsi la conduite de Médée, seraient à leur tour « le signe d'une représentation inadéquate de la logique de son propre agir ».

De nombreux candidats affirment à partir de cet exemple concret qu'Épictète défend l'irresponsabilité de celui qui fait le mal involontairement (et corollairement se félicitent de la justice telle que, selon eux, elle existe aujourd'hui, reléguant de la sorte le stoïcien Épictète dans un passé qui, heureusement, n'a plus rien à nous enseigner !!). Le troisième moment du texte se prête alors à des récitations plutôt plates sur le sage stoïcien, récitations qui oublient les difficultés posées par l'extrait et donne lieu à divers contresens : Épictète ferait ici l'apologie de la tolérance, voire de la compassion ; il ignorerait qu'il faut tout de même punir les parents qui tuent leurs propres enfants ; en disant que « celui qui se trompe et celui qui en subit le dommage » ne peuvent être différents, il méconnaît tout bonnement que les enfants de Médée ont subi un dommage, etc. Dans ce texte d'Épictète, aucune démission n'est prônée vis-à-vis de la responsabilité. Un thème central de la pensée d'Épictète est que le pouvoir ou la force de juger sont entièrement libres. On peut me forcer, sous la torture, à dire quelque chose, mais pas à juger que c'est vrai. D'où une double injonction : travailler à rendre toujours plus adéquat l'« usage » de ses représentations, en se laissant le cas échéant aider par les jugements des autres ; comprendre que l'homme dont le jugement est passionnel subit lui-même le dommage – thème particulièrement important dans la pensée antique en général et stoïcienne en particulier. L'énoncé : « il est impossible que celui qui se trompe et celui qui en subit le dommage soient différents » est presque toujours mal restitué : la justice immanente se fait punition légale. Quant aux copies qui commentent le passage, elles rapprochent à tort Épictète du relativisme de Protagoras : « pour l'homme la mesure de toute action est ce qui lui apparaît » est constamment confondu avec l' « homme mesure de toutes choses », ce qui n'a aucun sens dans le contexte stoïcien où se situe ce passage, la phrase d'Épictète s'inscrivant clairement dans le cadre d'une éthique intellectualiste. Celui qui a bien compris cette position celui-là « ne s'irritera ni ne se fâchera contre personne, n'adressera de reproches ni d'injures à personne, ne haïra ni n'offensera personne », celui-là sera bienveillant et, étant sans trouble, sage. Certains candidats ont fait à l'occasion de la lecture de ces lignes des rapprochements judicieux avec le livre III de l'Ethique de Spinoza (« Ne pas rire, ne pas pleurer, ne pas haïr, mais comprendre ») en marquant bien la différence entre l'analyse des passions de Spinoza et celle des stoïciens et le jury a pu lire également de trop rares mais beaux développements sur la liberté de celui qui est déterminé par ses représentations.

La fin du texte a, quant à elle, été le plus souvent éludée, et quand ce dernier moment était abordé — trop de copies sont restées inachevées ou bâclées en ce qui concerne ce dernier moment du texte — il a donné lieu à des lectures assez fantasques. Épictète serait le précurseur de la philosophie de l'histoire de Hegel. Il aurait entrevu comment une ruse de la nature conduit les hommes à se dépasser eux-mêmes et à réaliser l'universel et aurait déjà souligné le rôle des passions dans l'histoire. Le renvoi à Homère n'a tout simplement pas été compris par les candidats alors qu'une utilisation

approfondie du rapport à Homère permettait de montrer la cohérence et l'unité du passage et le statut de la représentation. L'interprétation qu'Épictète propose de l'*lliade* d'Homère débouche sur une sorte de déchiffrage de l'histoire des hommes. Il était ici important de ne pas se tromper sur le statut du texte homérique, qui, pour les Anciens, ne relevait pas de la « littérature » ou de la « fiction » au sens où nous pouvons parfois entendre ce terme dans le cadre d'une opposition entre enseignement scientifique et enseignement littéraire. En faisant de l'*lliade*, monument de la détermination virile et triomphe de la volonté héroïque, une histoire contingente déterminée par le seul usage des représentations, Épictète tire les conséquences de sa thèse qu'il reprend sous l'angle de l'histoire humaine. L'histoire n'est somme toute que l'histoire des erreurs. « L'*lliade* n'est que représentations et usage des représentations ». Le destin et les vicissitudes des personnages de l'œuvre d'Homère sont tributaires des représentations qui ont mis en branle leurs actions, le plus souvent pour leur propre malheur. Si le jugement était correct et vrai, il n'y aurait pas d'histoire, « il n'y aurait pas eu d'Iliade, ni non plus d'Odyssée ».

Quelques conseils trop souvent répétés dans les rapports pour terminer. La condition minimale d'une réussite au difficile exercice de l'explication de texte est une fréquentation assidue des textes de la tradition philosophique, ainsi qu'un entraînement constant à la lecture méditative des textes. Il est impératif que cet entraînement commence dès le début des études de philosophie, non pas d'abord parce qu'il faudrait se préparer dès la première minute des études aux exercices du CAPES, mais parce qu'il y a là un des actes dans lesquels s'incarne l'intention philosophique. Les déficiences observées lors de cette session conduisent à conseiller aux futurs candidats de se consacrer à l'étude des grands auteurs classiques durant plusieurs années universitaires et pas seulement l'année de préparation. Les candidats doivent considérer l'épreuve d'explication de texte comme étant aussi une épreuve de culture philosophique, qui requiert donc un minimum de savoir des corpus classiques, d'autant que les auteurs comme Épictète sont bien des auteurs du répertoire le plus classique. L'étude des auteurs ou des thèmes marginaux que nous aimons tous est à réserver pour les années qui suivent le succès au concours.

Rappelons encore que cette épreuve s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement de futurs professeurs de philosophie de l'enseignement secondaire et qu'on est en droit d'attendre d'eux une maîtrise orthographique et stylistique de la langue qu'ils utilisent. La qualité de la langue française est médiocre : rares sont les copies sans faute d'orthographe ; nombreuses en revanche celles comportant des phrases où il manque un mot (principalement noms et verbes). Que dire de ceux qui confondent « adhérence » et « adhésion », « répugnance » et « répulsion », qui croient que la « tempérance » se dit « températion », qui écrivent « Illyade » ou « d'hors et déjà », et grâce auxquels nous apprenons que « Bréhier fut fameux par son dictionnaire encyclopédique ».

Les candidats doivent se préparer à l'épreuve de l'explication de texte en en mesurant la technicité, qui n'est pas une simple restitution rhétorique d'un texte ni une paraphrase, mais une discussion, orientée par l'auteur de référence, autour d'un problème philosophique que l'on doit être capable d'identifier et de thématiser. Ils doivent comprendre la nécessité lorsqu'ils lisent un texte de porter un double regard dans l'explication : le regard éloigné consistant à dégager les véritables

enjeux du texte et le regard attentif et minutieux à la lettre du texte commentant ses formules dans leur difficulté même. L'important n'est pas d'écrire beaucoup, mais de peser chacun de ses termes. Les introductions se terminant par « de la ligne ... à la ligne ... l'auteur dit que ... puis de la ligne ... à la ligne ... il dit que ... » ne s'imposent pas. Une bonne explication, par son mouvement même, doit montrer celui du texte. Point n'est besoin d'exposer celui-ci par un comptage artificiel des lignes au départ.

Répétons-le une fois encore : une explication de texte doit au minimum pouvoir repérer l'objet du texte, son idée générale, la thèse qu'il défend, son but, ses enjeux, sa portée ; elle doit savoir repérer les divers moments du texte et marquer les articulations qui gouvernent ces moments ; elle doit souligner son caractère et ses spécificités, sa méthode de progression, et pouvoir dégager son intérêt philosophique.

Pour réussir cet exercice, un entraînement régulier est encore le meilleur moyen d'y parvenir, tant l'explication de texte est réfractaire à l'improvisation. Si le jury recommande donc encore une fois aux candidats de veiller à la régularité de ce travail durant l'année de préparation c'est qu'il a parfois eu l'impression que certains candidats découvraient les difficultés de l'exercice le jour même de l'épreuve. Il ne peut donc qu'avoir plaisir à saluer ceux des candidats qui ont montré par leurs travaux leur aptitude à expliquer un texte et à transmettre à leur tour cette compétence à ceux auxquels il seront amenés à l'enseigner.

Rapport établi par M. Alonso Tordesillas, à partir des observations des correcteurs.

II- Épreuves d'admission de la session 2010

	Candidats	Candidats	Candidats	Moyenne des	Moyenne	Nombre
	admissibles	dispensés de	présents aux 3	présents	des admis	d'admis
		l'admissibilité	épreuves			
CAPES	78	17	72	7,78	9,85	32
CAFEP	16	0	16	6,94	8,63	8

PREAMBULE

Comme nous l'avons rappelé dans les précédents rapports, les épreuves d'admission du CAPES et du CAFEP constituent, pour les candidats déclarés admissibles sur la base des épreuves écrites, une sorte de nouveau concours. Si son taux de sélectivité est moins important (44% pour le CAPES, 50% pour le CAFEP), ses exigences sont renouvelées. Outre l'entrée en lice de candidats normaliens, dispensés des épreuves d'admissibilité (17 inscrits en 2010), le nombre et la nature des épreuves d'admission obligent les candidats à faire montre de qualités nouvelles, adaptées au caractère oral des épreuves.

Parmi les trois épreuves d'admission, l'épreuve de leçon sera restée, cette année encore, l'épreuve critique, situation qui devrait toutefois évoluer à partir de la prochaine session, en raison notamment de l'introduction d'un entretien consécutif à la leçon proprement dite. La moyenne des candidats admis à l'épreuve de leçon est en effet de près de deux points inférieure à celles des épreuves d'explication et sur dossier (8,66 contre respectivement 10,58 et 10,34 pour le CAPES, 7,25 contre respectivement 8,75 et 9,88 pour le CAFEP). L'explication de cet état de choses ne doit évidemment rien à une sévérité excessive des commissions de leçon, mais tout à la nature même de l'épreuve : il est plus facile de passer totalement à côté d'un sujet de leçon que de passer à côté du sens d'un texte philosophique classique ; et il est possible, lors d'un entretien, de rattraper ou préciser tel point litigieux de son exposé.

De façon plus générale, les résultats aux épreuves d'admission des candidats admis au CAPES sont beaucoup moins homogènes que les résultats aux épreuves d'admissibilité. Parmi les candidats admis lors de cette session, on trouve aussi bien des candidats ayant obtenu, aux épreuves d'explication, de leçon et de dossier, les notes de 14, 15 et 18 ou de 10, 10 et 9, que des candidats aux résultats plus chaotiques, tels ces candidats ayant obtenu les notes de 16, 2 et 5 ou celles de 7, 5 et 12, auxquelles s'ajoutent bien évidemment les points d'écrit. Il est vraisemblable que cette disparité sera moindre lors des prochaines session, basées sur deux épreuves d'admission seulement, comportant l'une et l'autre une partie d'entretien avec le jury.

Tous les candidats autorisés à passer les épreuves d'admission du CAPES ne sont pas présents aux trois épreuves. Certains ne se présentent pas du tout ou abandonnent après une ou deux

épreuves : ce fut le cas de 8 candidats cette année. D'autres apprennent, en cours de session, qu'ils sont admis au concours de l'agrégation. Lors de cette session, sur les 95 candidats du CAPES qui ont été autorisés à passer les épreuves d'admission, 31 étaient également admissibles à l'agrégation : 22 parmi les 78 candidats du CAPES issus des épreuves écrites d'admissibilité et 9 parmi les 17 élèves d'une ENS ayant demandé à bénéficier de la dispense des épreuves d'admissibilité. Sur ces 31 admissibles à l'agrégation, 15 ont été admis à ce concours (10 parmi les admissibles du CAPES, 5 parmi les élèves des ENS).

S'agissant des élèves des ENS, comme lors des précédentes sessions du CAPES de philosophie, ceux qui ont demandé à bénéficier de la dispense des épreuves d'admissibilité (certains passent en effet ces épreuves) ont été intégrés au concours en se voyant attribuer, comme équivalent de chacune des deux notes d'admissibilité des autres candidats, une note égale à la moyenne des notes qu'ils ont obtenues aux épreuves d'admission. Cette disposition, qui a longtemps paru aux jurys successifs du CAPES de philosophie comme étant la plus équitable, dès lors du moins que les épreuves écrites devenaient de plus en plus sélectives, cessera toutefois de valoir à partir de la prochaine session, puisque les jurys de CAPES, toutes disciplines confondues, seront tenus d'accorder aux candidats normaliens la moyenne des notes obtenues par les admissibles issus des épreuves écrites. Pour donner une idée de l'impact de cette mesure, nous prendrons l'exemple de la session 2009, au cours de laquelle 27 candidats avaient demandé à bénéficier de la dispense des épreuves d'admissibilité, chiffre plus proche de la moyenne des années successives que les 17 de cette année. Sur ces 27 candidats, 3 avaient été admis au CAPES 2009, le calcul de leurs points d'admissibilité ayant été basé sur la règle précédemment décrite. En appliquant à cette session 2009 la règle qui prévaudra à partir de l'an prochain, ce sont 9 candidats qui auraient été admis, à rapprocher des 26 postes mis au concours cette année-là. La disposition en vigueur lors de la prochaine session aura donc pour inévitable effet de rendre encore plus méritoire la réussite au CAPES pour les candidats soumis aux épreuves d'admissibilité.

Terminons ce préambule par quelques remarques concernant le CAFEP. Nous avons indiqué un peu plus haut que l'important accroissement du nombre de contrats offerts cette année aux candidats du CAFEP avait conduit le jury à placer la barre d'admissibilité du CAFEP un point plus bas que la barre du CAPES et à déclarer admissibles 16 candidats. Malheureusement, l'écart de niveau entre ces 16 candidats s'est révélé, lors des épreuves d'admission, très important, de sorte que deux cohortes se sont naturellement formées, l'une regroupant 8 candidats ayant obtenus des notes ou très bonnes ou convenables, l'autre cohorte se situant au contraire au niveau des derniers candidats de CAPES. De là des moyennes très contrastées entre les deux concours aux différentes épreuves d'admission. Le jury n'a donc pu que constater cette forte hétérogénéité des candidats du CAFEP et a déclaré admis les 8 candidats de la première cohorte, avec une barre cette fois beaucoup plus proche de celle du CAPES (8,8 contre 9,2).

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION: EXPLICATION DE TEXTE

Préparation : 2h30.

Durée de l'épreuve : 45 mn, dont 25 mn pour l'explication et 20 mn d'entretien avec le jury.

Coefficient: 1.

1. Bilan statistique de l'épreuve

	Candidats présents	Moyenne des candidats	Moyenne des admis
CAPES	81	8,78	10,56
CAFEP	16	7,69	8,75

2. Rapport sur l'épreuve

Composition des commissions de l'épreuve d'explication de texte : M^{me} et MM. Jean-Baptiste BRENET, Alain CAMBIER, Stéphane CHAUVIER (président de commission), Michel LE DU, Anne MONTAVONT, Dominique WEBER, Patrick WOTLING (président de commission).

Nous avons, dans le rapport sur la précédente session du concours, décrit de manière circonstanciée les conditions et objectifs de cette épreuve d'explication de texte, conditions et objectifs qui devraient rester les mêmes lors de la session 2011, s'agissant du moins de la première partie de la seconde épreuve d'admission. Nous renvoyons donc les futurs candidats au détail de ce rapport et nous bornerons à rappeler ici quelques points saillants relatifs au déroulement de l'épreuve, avant de dresser un bilan de la session 2010.

- 1) Le candidat tire une enveloppe comportant deux sujets, entre lesquels il devra choisir durant les quinze premières minutes de sa préparation. Ces sujets se présentent sous la forme d'une reproduction informatique du texte à expliquer, avec indication de l'auteur, de l'œuvre, de l'édition et de la page. Le candidat se voit remettre, dès le début de sa préparation, un exemplaire des œuvres concernées de façon qu'une fois son texte choisi, il puisse librement se reporter au reste de l'œuvre durant le temps de sa préparation.
- 2) Les textes proposés aux candidats ont une longueur qui varie en fonction de la nature du passage à expliquer et de sa plus ou moins grande densité conceptuelle. Tous les textes proposés, quelle que soit leur longueur, sont cependant explicables dans le temps d'exposition prévue par la réglementation de l'épreuve, étant entendu que l'entretien qui suit l'exposé du candidat n'a pas d'autre objet que d'amener le candidat à préciser, amplifier, compléter ou rectifier son explication.
- 3) Il est d'usage que, parmi les deux textes proposés au candidat, l'un au moins soit un texte d'un « grand auteur ». Platon, Aristote, Descartes, Hume ou Kant sont, en ce sens, de grands auteurs, mais aussi bien Épicure, Hobbes, Malebranche, Pascal, Rousseau, Hegel ou Nietzsche lorsqu'on compare ces noms à ceux d'auteurs comme Cicéron, Anselme, Vico, Diderot, Cournot, Popper ou

Alain. Un « grand auteur » est simplement un auteur qu'un candidat au CAPES doit avoir étudié plume à la main durant sa formation, par contraste avec des auteurs qu'un candidat peut ne pas avoir étudiés de manière approfondie, même s'il ne lui est pas permis de n'en rien connaître.

4) Le travail attendu du candidat est qu'il rende compte du sens et de la portée philosophiques du texte qu'il a choisi d'expliquer. Le candidat doit donc introduire le texte, c'est-à-dire expliciter le problème auquel le texte se confronte en même temps que les raisons pour lesquelles il s'y confronte, puis annoncer quelle thèse sera développée, quelles distinctions seront opérées ou, le cas échéant, quelle percée conceptuelle sera accomplie. Après quoi le candidat doit suivre le texte pas à pas en en faisant apparaître les articulations, en déployant chacun des moments ainsi repérés dans le texte, en s'arrêtant, selon le style du texte, sur certaines expressions significatives, en exhumant ce qui est implicite, quelles allusions ou références se nichent dans telle expression, dans telle affirmation polémique, etc. Enfin, faisant retour sur la problématique introductive, le candidat doit jauger le chemin parcouru et le résultat obtenu.

Les candidats de la session 2010 de l'épreuve d'explication de texte, pas plus d'ailleurs que ceux des précédentes, n'ont ignoré, dans leur très grande majorité, les règles de cette épreuve. Les résultats obtenus sont cependant contrastés. 10 candidats ont obtenu une note inférieure à 5, 35 candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 et 36 une note supérieure ou égale à 10 dont 9 une note supérieure ou égale à 14.

Ces 9 bonnes ou excellentes explications entendues par le jury ont été celle, notée 19, d'un texte de Machiavel extrait des *Histoires florentines* (V, 1, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, p. 1169-1170), celle, notée 17, d'un texte de Bergson extrait de *La Pensée et le mouvant* (dans *Œuvres*, éd. du centenaire, Paris, PUF, 1959, p. 1265-1266), celle, notée 16, d'un texte de Nietzsche extrait du *Crépuscule des idoles*, § 5, (trad. E. Blondel & P. Wotling, GF-Flammarion, p. 140-141), celles, notées 15, d'un texte de Machiavel extrait des *Discours sur Tite-Live* (I, 4, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, p. 390-391), d'un texte de Cicéron extrait du traité *Des termes extrêmes des biens et des maux* (III, 7, 27-29, trad. J. Martha Paris, Les Belles-Lettres, 1930, t. II, p. 22-23), de deux textes de Descartes extraits l'un des *Réponses aux quatrièmes objections* (édition F. Alquié, Paris, Garnier, 1967, t. 2, p. 680-683), l'autre des *Réponses aux sixièmes objections* (édition F. Alquié, Paris, Garnier, 1967, t. 2, p. 872-874), enfin celles, notées 14, d'un texte de Husserl extrait des *Idées directrices pour une phénoménologie* (trad. P. Ricoeur, Paris, Gallimard, 1950, p. 136-137) et d'un texte de Heidegger, extrait de *L'être-essentiel d'un fondement ou "raison"* (trad. H. Corbin dans *Questions I*, Paris, Gallimard, 1968, p. 141-142).

Par contraste avec ce petit groupe d'explications particulièrement réussies, le jury a malheureusement également entendu des explications tout à fait indigentes, heureusement en petit nombre (10) et révélant des défauts assez inexplicables à ce niveau. Ainsi certains candidats sont simplement incapables de maîtriser le temps qui est imparti à leur exposé. Sans parler de ce candidat qui aura réussi à passer 25 minutes sur les trois premières lignes de la règle II de Descartes, un certain nombre de candidats ne parviennent pas ne serait-ce qu'à parcourir l'ensemble du texte. Cette maîtrise du temps s'acquiert : elle suppose tout simplement de s'exercer dans les conditions réelles

de l'épreuve, afin de jauger de ce que l'on doit être capable de faire ou de s'abstenir de faire, pour produire un exposé couvrant adéquatement le temps imparti pour l'épreuve.

A côté des candidats qui ont lourdement échoué faute d'avoir su maîtriser le *timing* de l'épreuve, quelques autres ont connu un échec de même gravité faute cette fois d'avoir compris ce qu'on attendait d'eux dans une épreuve d'explication de texte. Ces candidats sont heureusement très peu nombreux, qui, au lieu d'expliquer le texte, le transforme en prétexte pour parler soit de son auteur, soit de certains thèmes apparaissant dans le texte. Ainsi un candidat, devant expliquer un texte d'Augustin (*La Trinité*, XIV, 6, § 8) s'est engagé dans un discours déstructuré sur l'auteur et sur les rapports entre foi et raison, tandis qu'un autre, devant expliquer un extrait du *Traité des sensations* de Condillac, s'est livré à des considérations nébuleuses sur l'hédonisme et l'avènement de la subjectivité à elle-même. Dans les deux cas, le sens et le détail des textes ont été oubliés, ce que ne pouvaient que sanctionner des notes particulièrement basses.

Entre ces deux extrêmes de l'excellence et de l'indigence, qui regroupent un petit quart des candidats, se situe la plage des explications qui, pour certaines, sont insuffisantes sans être indignes et, pour d'autres, sont globalement exactes (le candidat ne dit rien de faux), mais manquent d'ampleur ou de profondeur dans l'analyse. Pour beaucoup d'explications notées à l'intérieur de la plage allant de 6 ou 7 à 10 ou 11, la prestation du candidat au moment de l'entretien joue un rôle important. Que le jury cherche à attirer l'attention du candidat sur un point qui lui a échappé ou qu'il l'invite à revenir sur telle affirmation qui l'aura arrêté dans l'exposé du candidat, il importe que le candidat ne soit pas en position de défense, mais qu'il soit aussi bien prêt à modifier son explication qu'à la maintenir en la justifiant plus avant. Or le jury a pu à nouveau constater lors de cette session, en dépit des recommandations qui avaient été formulées sur ce point dans le précédent rapport, que certains candidats, sans doute peu sûrs d'eux et de leurs connaissances, adoptent une telle attitude défensive, qui les rend par exemple prêts à rejeter ce qu'ils viennent de défendre à juste titre, quand on les invite simplement à préciser leur pensée. Or redisons-le à nouveau : l'entretien ne vise pas à mettre le candidat en difficulté, mais à s'assurer de sa bonne compréhension du texte et, au delà, à apprécier l'étendue de sa culture philosophique autant que sa capacité à jauger la teneur philosophique du texte qui lui est soumis. Certains entretiens, conduits dans cet esprit et ayant trouvé en face d'eux des candidats capables d'ouverture autant que de fermeté, ont ainsi pu déboucher sur une évaluation positive, en dépit d'un exposé décevant.

Nous terminerons ce rapport en évoquant à nouveau un point sur lequel nous nous étions longuement arrêté dans le précédent et que l'on peut appeler la crainte, non pas révérencieuse, mais déraisonnable des grands auteurs. 200 textes, approximativement, sont proposés aux candidats. Or les différents auteurs ne sont pas également représentés dans cet ensemble de textes. Tandis qu'on trouve dans cet ensemble entre 10 et 15 textes d'auteurs comme Platon, Aristote, Descartes, Leibniz, Hume ou Kant, on ne trouve le plus souvent qu'entre 2 et 5 textes d'auteurs comme Sénèque, Machiavel, Condillac, Mill ou Husserl. Statistiquement, on devrait donc trouver, parmi les textes choisis par les candidats, une proportion importante de « grands auteurs ». Mais il y a malheureusement un biais qui fait mentir la statistique : c'est que beaucoup de candidats continuent

de penser qu'il est préférable de se risquer à expliquer le texte d'un auteur mal connu plutôt que s'exposer aux attentes du jury face à l'explication d'un texte d'un auteur « majeur ». Nous ne reproduirons pas les arguments que nous avions avancés dans le précédent rapport contre ce calcul. Nous nous contenterons de déplorer cet état de choses, dont Leibniz, bien plus que Kant, fut cette année la principale victime.

Rapport établi par M. Stéphane CHAUVIER, à partir des observations des membres des commissions.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION: LEÇON

Préparation : 4h.

Durée de l'épreuve : 40 mn.

Coefficient: 1.

1. Bilan statistique de l'épreuve

	Candidats présents	Moyenne des candidats	Moyenne des admis
CAPES	85	7,19	8,66
CAFEP	16	5,69	7,25

2. Rapport sur l'épreuve

<u>Composition des commissions de l'épreuve de leçon</u> : MM. Thierry BEDOUELLE, Serge CHAMPEAU (président de commission), Pascal DUMONT (président de commission), Jean-Claude GENS, Paul MATHIAS (président de commission), Alonso TORDESILLAS.

La leçon de philosophie est un exercice classique, attendu, qui ne surprend aucun candidat. Son lien profond avec l'exercice du métier d'enseigner, souvent souligné, conduit le jury à y attendre les qualités simples mais essentielles d'un professeur : une élocution claire et facilement intelligible, une parole capable, par ses intonations, son rythme, de faire sentir les articulations, les moments forts, les transitions, les exemples ; une attitude appelant la conviction par le regard, la tenue, la vivacité du propos ; un engagement théorique personnel, une volonté de susciter l'étonnement, l'éveil (le réveil ?) intellectuel de son auditoire. Si les meilleurs ont tous fait preuve de ces qualités professorales, le jury a déploré le trop grand nombre de candidats, aux exposés par ailleurs honorables, qui ont ruiné leurs chances par un discours monocorde, débité sans conviction avec un regard fuyant, se contentant de réciter avec application quelques résumés de doctrines, certes exacts, mais peu excitants pour l'esprit.

Le choix des candidats entre les deux sujets proposés lors du « tirage » a parfois surpris. Beaucoup décident de traiter un sujet pour lequel ils ne disposent pas des connaissances suffisantes. Il semble bien difficile de traiter *La langue artificielle* sans avoir la moindre idée de l'opposition linguistique et logique entre une langue naturelle et une langue artificielle. Ou encore d'aborder une question portant sur l'éducation sans connaître au moins quelques grandes théories de l'éducation (Platon, Rousseau, etc.). Mais lorsque l'alternative proposée se compose de deux sujets pour lesquels le candidat n'est pas armé, le jury accueille favorablement une analyse conceptuelle précise qui a souvent permis à certains de découvrir qu'ils n'étaient finalement pas aussi démunis qu'ils le pensaient : une analyse rigoureuse aide à déboucher sur une doctrine dont on n'avait pas vu, à première lecture, tout l'intérêt qu'elle représente pour le sujet. Le jury a, par exemple, préféré, sur

L'amour de la vie, une interrogation précise des concepts d'amour et de vie, les distinguant soigneusement de concepts voisins (volonté de vivre, amour de l'existence), à une énumération qui se voulait exhaustive, à propos de La main et l'esprit, de tous les différents textes consacrés à la main par les philosophes. Le jury a attribué de bonnes notes à ceux qui ont réussi à trouver un équilibre entre la problématisation personnelle et l'analyse des doctrines citées. Ce fut le cas, par exemple, lorsque, pour traiter Que veut dire « le temps passe » ?, on s'est appuyé sur des références très précises à Etre et temps tout en restant au plus près de la littéralité du sujet pour développer une analyse personnelle et originale de cette proposition.

Le jury a remarqué que de très nombreux candidats rejettent les sujets portant sur la philosophie de la connaissance ou sur la métaphysique, préférant les sujets de politique, de morale ou d'esthétique. Certains semblent y voir l'occasion de montrer une familiarité avec les débats contemporains. Si l'on doit louer une telle ouverture d'esprit, elle ne peut pas cacher l'ignorance des problématiques classiques qui auraient permis, parfois, de donner plus de relief à l'originalité des thèses exposées. D'autres semblent vouloir éviter les sujets jugés trop techniques. Ce choix est souvent aveugle car la « technicité » n'est parfois qu'apparente et il n'est pas certain que le sujet *Qu'est-ce qu'un musée ?* soit plus facile à traiter que *Liberté et déterminisme*.

L'introduction a souvent mis en difficulté ceux qui, paradoxalement, lui consacrent un temps parfois trop long (plus de dix minutes sur quarante). Soit elle est ramenée à une énumération de définitions lexicales, soit elle constitue déjà un développement à partir d'une référence que l'on commente longuement. Rappelons que, par-delà les procédés rhétoriques sans doute nécessaires, l'essentiel de l'introduction vise à éclairer le sens du sujet dans son ensemble, dégager ses enjeux et formuler la problématique qui commandera l'exposé. Il est utile de préciser le plan qui sera suivi ou, à défaut, de bien marquer le passage d'une partie à l'autre au cours de l'exposé.

L'organisation formelle de la leçon est généralement bien maîtrisée, signe d'une préparation sérieuse et bien dirigée. Mais le souci de respecter l'architecture en trois parties (chacune souvent divisée en trois) conduit paradoxalement à des développements artificiels où l'on a parfois l'impression que tel passage n'est là que par la nécessité de remplir la « case » de la deuxième ou troisième sous partie. Le jury préfère toujours la vigueur philosophique du propos à la perfection d'un équilibre formel. La durée de l'épreuve (40 minutes) est, en outre, une limite en deçà de laquelle on peut se tenir sans crainte si l'on a achevé le cours de sa pensée. Plusieurs candidats se sont enlisés dans des répétitions fastidieuses à vouloir coûte que coûte « tenir » jusqu'au bout du temps imparti. Fixons la durée moyenne acceptable un peu au-delà de la demi-heure.

Les développements montrent très souvent des connaissances exactes et pertinentes mais manifestement de seconde main. Il est impossible de faire illusion en ce domaine et l'on ne saurait trop recommander aux futurs candidats une fréquentation directe des œuvres classiques, dès la première année et tout au long de leurs études universitaires. Il n'est pas pensable qu'un professeur de philosophie limite ses lectures aux manuels destinés à ses élèves. Trop de références ne sont que des résumés convenus qui trahissent une connaissance superficielle des auteurs. Le jury attend des futurs professeurs qu'ils reprennent à leur compte les pensées qu'ils utilisent, non qu'ils les exposent

pour informer leur auditoire de ce que Descartes ou Spinoza a pu écrire sur la question posée. Les leçons entendues ont nettement discriminé ceux qui se présentaient au terme de plusieurs années consacrées à la lecture des grands auteurs et ceux qui leur avaient préféré sans doute d'autres sujets d'étude. Par exemple, une bonne leçon sur *L'indicible et l'impensable* s'est appuyée sur une connaissance précise de Leibniz puis de Plotin pour inscrire la discursivité dans l'horizon d'une présence silencieuse. A l'inverse, il est arrivé que la méconnaissance des auteurs utilisés ruine une leçon par ailleurs correcte : un candidat a étudié le concept « d'expérience a priori » chez Kant, un autre a vu dans Hume le représentant du matérialisme, un autre a fondé l'obéissance à la loi, selon Hobbes, dans le sentiment d'une dette envers l'État.

Cette année, s'est manifestée une tendance nouvelle à prendre des postures moralisantes qui vont de l'indignation à la mise en garde (contre la sensualité, le sexe, le mensonge, la dictature). S'il s'est félicité de la bonne moralité des futurs professeurs, le jury a déploré que cette attitude prît souvent un aspect tellement convenu qu'il en devenait artificiel et bridait toute audace conceptuelle de la part des candidats qui semblaient d'abord chercher à répondre aux attentes de leur auditoire. Ceux-ci doivent être persuadés que le jury *n'attend pas* telle ou telle réponse, mais la conduite personnelle d'une réflexion capable d'éveiller l'esprit de jeunes élèves par l'étonnement propre à l'interrogation philosophique.

Rapport établi par M. Pascal Dumont, à partir des observations des membres des commissions.

3. Sujets proposés aux candidats

On trouvera ci-dessous les sujets proposés aux candidats lors de la session 2010. Les sujets choisis par les candidats sont soulignés. On a mentionné, en caractères gras, les notions du programme des classes terminales auxquelles les sujets de leçon se rapportent le plus directement.

Le sujet, la conscience

- L'involontaire
- Le commun et le propre
- L'autobiographie
- Le je et le tu
- La vie intérieure

La perception

- L'excellence des sens
- L'imperceptible
- Les sens jugent-ils ?
- Voit-on ce qu'on croit ?
- Une perception peut-elle être illusoire ?
- Toucher, sentir, goûter.
- La sensibilité.
- L'inaperçu.

Autrui

- La méfiance
- Peut-on communiquer ses perceptions à autrui ?

- Peut-on se mettre à la place d'autrui ?
- Peut-on répondre d'autrui ?
- Le sage a-t-il besoin d'autrui?
- L'altruisme
- Peut-on aimer son prochain comme soi-même?
- La mort d'autrui
- Peut-on ne pas être égoïste ?
- La souffrance d'autrui

Le désir

- La passion exclut-elle la lucidité ?
- Que doit-on désirer pour ne pas être déçu ?
- L'extinction du désir
- L'habitude
- Sommes-nous responsables de nos désirs ?
- Peut-on choisir ses désirs ?
- La curiosité
- La colère
- La nostalgie
- Le désir et le rêve
- Tout désir est-il égoïste ?
- Y a-t-il de mauvais désirs ?
- Vivrait-on mieux sans désirs ?
- La tentation
- L'estime de soi

Le temps

- Peut-on perdre son temps?
- Faut-il rompre avec le passé ?
- Que veut dire : « le temps passe » ?
- Changer, est-ce devenir un autre ?
- Sommes-nous prisonniers du temps ?
- Temps et irréversibilité

Le langage

- <u>L'indicible et l'impensable</u>
- <u>Le langage est-il le lieu</u> de la vérité ?
- Les mots et les concepts
- Le langage est-il d'essence poétique ?
- Peut-on dire le singulier ?
- Le langage est-il une prise de possession des choses ?
- Pourquoi s'interroger sur l'origine du langage ?
- Le langage masque-t-il la pensée ?
- Dire et faire
- Le langage est-il logique ?
- La parole
- Dire et exprimer
- Qu'est-ce qu'une langue artificielle ?

L'art

- Le génie est-il la marque de l'excellence artistique ?
- L'académisme
- L'art a-t-il un rôle à jouer dans l'éducation ?
- L'art et le sacré
- Qu'est-ce qu'interpréter une œuvre d'art ?
- L'art peut-il être conceptuel?
- Qu'est-ce qu'une œuvre d'art réaliste ?
- L'éducation artistique
- Qu'est-ce qu'un musée ?

- Poésie et philosophie
- L'État doit-il se préoccuper des arts ?
- L'art a-t-il besoin de théorie ?
- L'art a-t-il une histoire?
- Une œuvre d'art peut-elle être immorale?

Le travail

- Une vie libre exclut-elle le travail ?
- Les bêtes travaillent-elles ?

La technique

- Y a-t-il une pensée technique ?
- En quel sens peut-on parler d'une culture technique ?
- La technique ne fait-elle qu'appliquer la science ?
- Que signifie l'idée de technoscience ?
- La main et l'esprit.

La culture

- La barbarie.
- L'urbanité.
- Instruire et éduquer.
- Les fins de la culture.
- En quel sens parler d'identité culturelle ?

L'histoire

- Les acteurs de l'histoire en sont-ils les auteurs ?
- Quelle sorte d'histoire ont les sciences ?
- Qu'est-ce qu'une vérité historique ?
- « L'histoire jugera » : quel sens faut-il accorder à cette expression ?
- Peut-on faire la philosophie de l'histoire ?
- Peut-on tirer des leçons de l'histoire ?
- L'histoire est-elle une explication ou une justification du passé?
- L'histoire est-elle une science ?
- La causalité en histoire.
- L'histoire n'est-elle que la connaissance du passé ?

Le réel

- L'être imaginaire et l'être de raison.
- La réalité n'est-elle qu'une construction ?
- Existe-t-il des choses en soi ?
- Qu'est-ce qu'être réaliste ?
- Les faits existent-ils indépendamment de leur établissement par l'esprit humain ?
- La science est-elle une connaissance du réel ?
- Les personnages de fiction peuvent-ils avoir une réalité ?
- Y a-t-il des objets qui n'existent pas ?
- <u>Le réel est-il rationnel ?</u>

La démonstration

- Qu'est-ce qu'une preuve ?
- Peut-on nier l'évidence ?
- En quel sens parler de lois de la pensée ?
- L'incertitude interdit-elle de raisonner ?
- <u>Découverte et justification</u>
- Qu'est-ce qu'un paradoxe ?

L'interprétation

- La liberté de l'interprète
- En quel sens peut-on parler d'une interprétation de la nature ?
- Toute compréhension implique-t-elle une interprétation ?
- A quoi reconnaît-on une bonne interprétation ?
- Convient-il d'opposer explication et interprétation ?

Le vivant

- Science du vivant, science de l'inerte
- L'idée d'organisme
- Les monstres
- Les âges de la vie
- Les formes du vivant
- L'amour de la vie
- La vie sauvage

La matière et l'esprit

- L'homme est-il un corps pensant ?
- La matière est-elle plus facile à connaître que l'esprit ?
- Où est l'esprit ?
- Faut-il un corps pour penser?
- La chair.
- Faut-il opposer la matière et l'esprit ?
- Une psychologie peut-elle être matérialiste ?
- L'âme et le corps sont-ils une seule et même chose ?

La vérité

- Peut-on vivre en sceptique ?
- Évidence et vérité.
- Peut-on vivre pour la vérité ?
- De quoi la vérité libère-t-elle ?
- Avons-nous des devoirs à l'égard de la vérité ?
- La valeur de la vérité.

La raison et la croyance

- Foi et savoir.
- Qu'est-ce qu'un mythe ?
- Peut-on avoir raison contre tout le monde ?
- Peut-on perdre la raison ?
- Y a-t-il une rationalité du hasard?
- L'irrationnel est-il toujours absurde?

La société

- La famille est-elle un modèle de société ?
- Vouloir la paix sociale peut-il aller jusqu'à accepter l'injustice ?
- La fraternité.
- Ne vit-on bien qu'avec ses amis ?
- La société repose-t-elle sur l'altruisme ?
- Le conflit est-il une maladie sociale ?

Les échanges

- Le commerce des idées.
- Un bien peut-il être commun ?
- Le droit de propriété.
- Le corps est-il négociable ?
- Le don de soi.
- La création de valeur.
- Le prix du travail.

La justice, le droit

- Que penser de l'adage : « Que la justice s'accomplisse, le monde dût-il périr » (Fiat justitia pereat mundus) ?
- <u>La majorité, force ou droit ?</u>
- Une loi peut-elle être injuste?
- Châtier, est ce faire honneur au criminel?
- Sur quoi fonder le droit de punir ?
- L'équité.
- « Dans un bois aussi courbe que celui dont l'homme est fait on ne peut rien tailler de tout à fait droit. »

L'État

- Qu'est-ce qu'un homme d'État ?
- L'État contribue-t-il à pacifier les relations entre les hommes ?
- L'État est-il au service de la société ?
- La raison d'État peut-elle être justifiée ?
- Qu'est-ce qu'un gouvernement démocratique ?
- Intérêt général et bien commun.
- Peut-on en appeler à la conscience contre l'État ?
- L'État est-il un tiers impartial?
- Peuple et multitude.

La politique

- Les considérations morales ont-elles leur place en politique ?
- La politique est-elle l'affaire de tous ?
- La politique n'est-elle que l'art de conquérir et de conserver le pouvoir ?
- En quel sens peut-on dire que l'homme est un animal politique ?

La liberté

- La servitude volontaire
- L'aliénation
- La soumission à l'autorité
- L'esclavage des passions
- Le destin
- L'apprentissage de la liberté
- <u>La révolte</u>
- L'engagement
- Libre arbitre et déterminisme sont-ils compatibles ?
- La liberté implique-t-elle l'indifférence ?
- Sommes-nous libres face à l'évidence ?
- Un acte gratuit est-il possible?
- Sommes-nous jamais certains d'avoir choisi librement ?
- Peut-on aimer sans perdre sa liberté ?
- La volonté peut-elle nous manquer ?
- Dans quelle mesure est-on l'auteur de sa propre vie ?
- Peut-on se passer d'un maître ?
- Puis-je être libre sans être responsable ?
- La liberté connaît-elle des excès ?
- Peut-on être esclave de soi-même ?
- La liberté d'expression est-elle nécessaire à la liberté de pensée ?
- La liberté peut-elle être prouvée ?

La morale

- La morale est-elle en conflit avec le désir ?
- Y a-t-il des vérités morales ?
- Suffit-il que nos intentions soient bonnes pour que nos actions le soient aussi?
- Les principes de la morale dépendent-ils de la culture ?
- La morale et la religion visent-elles les mêmes fins ?
- La morale n'est-elle qu'un ensemble de conventions ?
- La morale consiste-t-elle à respecter le droit ?

Le devoir

- Y a-t-il des devoirs envers soi ?
- Qu'est-ce qu'un cas de conscience ?
- Le sens du devoir.
- Y a-t-il un sens moral ?
- Peut-on être obligé d'aimer ?
- Peut-il v avoir conflit entre nos devoirs?
- Peut-on toujours faire ce qu'on doit ?
- A qui doit-on obéir ?

- La désobéissance.
- L'oubli et le pardon.

Le bonheur

- Serions-nous heureux dans un ordre politique parfait ?
- Y a-t-il un art d'être heureux ?
- Le désir du bonheur est-il universel ?
- Le plaisir est-il tout le bonheur ?
- Qu'est-ce qu'une vie heureuse ?
- Le bonheur se calcule-t-il ?
- Le bonheur peut-il être collectif ?
- Peut-on être heureux sans être sage ?
- Le bonheur est-il au nombre de nos devoirs ?

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION: EPREUVE SUR DOSSIER

Préparation : 2h.

Durée de l'épreuve : 45 mn au maximum, dont 20 mn d'exposé du candidat au maximum et 25 mn d'entretien avec le jury au maximum .

Coefficient: 1.

1. Bilan statistique de l'épreuve

	Candidats présents	Moyenne des candidats	Moyenne des admis
CAPES	81	8,41	10,34
CAFEP	16	7,44	9,88

2. Rapport sur l'épreuve

Composition des commissions de l'épreuve sur dossier : M^{mes} et MM. Souâd AYADA (présidente de commission), Laurent COURNARIE, Emmanuelle HUISMAN-PERRIN, Paula LA MARNE (présidente de commission), Valérie SEROUSSI, Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Jean-Marie TREGUIER, (président de commission).

Nous renvoyons aux rapports de 2008 et de 2009, qui contiennent des remarques toujours vérifiées lors de cette session 2010, de l'épreuve sur dossier matrice par matrice.

Nous donnons ici les aspects les plus saillants de cette session 2010.

Les membres du jury relèvent les efforts consentis par les candidats en ce qui concerne la présentation et la mise en forme des exposés. De ce point de vue, les prestations entendues cette année présentent une certaine progression par rapport aux sessions précédentes. Les cas extrêmes de lecture rapide de notes mal organisées sont devenus marginaux, et les candidats ont généralement bien utilisé le temps imparti, le jury n'ayant eu que très rarement à anticiper le moment de l'entretien, ou à interrompre un candidat dont le temps de parole était écoulé. Formellement, les exposés reflètent, à quelques exceptions près, un souci de construction et de clarté.

Mais si certains candidats ont manifesté une véritable aisance et d'évidentes dispositions à l'enseignement, les signes d'une confusion sur la nature de l'exercice sont encore trop fréquents et liés, pour l'essentiel, à une lecture trop peu attentive des énoncés qui caractérisent chacune des matrices proposées. Rappelons que les quatre matrices déterminent, chacune, un exercice particulier, où le candidat doit déployer une réflexion, mobiliser des connaissances et une culture, dans une perspective qui conjugue talent pédagogique et exigence philosophique.

Ces remarques apportent quelques nuances à l'appréciation globale d'une épreuve dont le bilan demeure modeste pour des candidats valeureux ayant franchi la barre de l'admissibilité. Sans doute ce bilan contrasté exprime-t-il les difficultés propres de l'épreuve sur dossier qui impose la mise en

œuvre conjointe de qualités philosophiques et pédagogiques, et pour laquelle le temps de préparation et d'exposé est le plus court.

Si la grande majorité des candidats semble ne plus ignorer cette particularité, trop nombreux sont ceux qui ne prennent pas une mesure assez exacte de ce qu'exige l'exposé. Il convient ici de rappeler les exigences élémentaires de l'épreuve, communes aux quatre matrices. Il s'agit de mener des analyses qui mettent en évidence des problèmes philosophiques, de produire des définitions claires qui feront l'objet de reprises et de réélaborations, de construire des distinctions notionnelles et conceptuelles qui permettront à la réflexion de se former et de progresser, le tout en sollicitant des références philosophiques précises qui témoignent de l'appropriation personnelle et patiente des grands textes de la tradition. Trop de candidats, qui attestent par ailleurs de réelles compétences, ne parviennent pas à déterminer clairement le problème que soulève une notion, un couple de notions, une question ou un texte. Les membres du jury relèvent, même dans les prestations honorables, une certaine réticence des candidats à formuler des définitions et à construire des distinctions conceptuelles. Or, il s'agit là d'un travail éminemment philosophique et pédagogique, dont l'absence ou la rareté ne peut être que préjudiciable. Ainsi, sur la question Pourquoi dialogue-t-on ?, le candidat n'a jamais distingué le dialogue du langage, jouant constamment sur la confusion des concepts, sans même définir le langage, manquant ainsi tout l'intérêt du sujet et sans que l'entretien parvienne à éclaircir ces concepts essentiels. Le traitement de la question L'obéissance est-elle incompatible avec la liberté ? aurait gagné à distinguer la soumission à une force illégitime et l'obéissance volontaire rationnelle, faute de quoi on ne pouvait que manquer l'enjeu du sujet. Ayant compris l'importance de l'élaboration du problème, trop de candidats n'en donnent qu'une version formelle artificielle : peut-on traiter Faut-il vivre avec son temps ? sans se demander si cela est seulement possible de fait et donc ce que peut recouvrir une telle formulation et ne proposer qu'une pâle opposition entre le choix du présent et le choix du passé ? Sur le sujet La croyance, le candidat n'a pas réussi à distinguer la croyance des connaissances rationnelles, des principes, de l'évidence, confondant ainsi tous les registres de l'esprit. En revanche, sur Le devoir et le bonheur, le candidat, de façon certes classique, mais maîtrisée, s'est demandé si le devoir conçu comme moyen d'atteindre le bonheur ne risquait pas de ruiner l'idée même de devoir, tenant ainsi le fil conducteur, régulièrement interrogé, de son propos. Le jury a apprécié, dans la leçon sur Les faits et les valeurs, la façon dont le candidat s'est demandé dans quelle mesure les faits, malgré les apparences (les registres sémantique et épistémique ne pouvant rencontrer le terrain éthique), pouvaient fonder les valeurs, en insistant sur le devoir et l'action morale sous l'angle du fait de la raison et en montrant enfin comment certains faits sont par nature chargés de valeur, l'entretien révélant par ailleurs la solidité des références convoquées (Epictète, Kant, B. Williams) et l'honnêteté d'une réflexion qui se poursuivait au gré des questions posées.

Nombreux sont aussi les candidats qui n'ont pas une vue assez claire des exigences de la deuxième partie de l'épreuve, l'entretien avec le jury. Cet entretien n'est pas une libre discussion qui viendrait s'ajouter de manière artificielle à l'exposé. Il fait partie intégrante de l'épreuve, en offrant au candidat les occasions de préciser sa problématique, de proposer les définitions et distinctions

nécessaires, d'envisager les difficultés écartées dans l'exposé... Ces quelques indications sur la nature des questions que peuvent formuler les membres du jury révèlent l'importance de l'entretien. Elles mettent l'accent sur l'attention et la disponibilité que doivent manifester les candidats devant les questions bienveillantes et constructives qui leur sont posées. L'entretien constitue un moment décisif dont le but est de permettre d'apprécier la faculté du candidat à construire une leçon adressée à une classe, et qui suppose donc une pleine appropriation des connaissances, analyses, distinctions conceptuelles et exemples mis en œuvre dans le traitement déterminé du sujet proposé. Dans cet esprit, expliciter et préciser certains points abordés trop allusivement ou de manière abstraite, rendre raison du mouvement de sa pensée, exposer simplement et rapidement quelques exemples pertinents, répondre à des questions parfois imprévues ou insolites comme le sont souvent celles des élèves, constituent des attentes légitimes qui ne devraient pas désorienter les candidats ni, surtout, leur apparaître comme des pièges suscitant une prudence excessive ou même de l'agressivité.

Ainsi, tel candidat, expliquant un texte célèbre dans lequel Kant évoque successivement Galilée, Torricelli et Stahl, se montre agacé quand l'un des membres du jury l'invite à préciser le contenu d'un de ces exemples ou lui demande de clarifier les termes « expérience » et « expérimentation » dont la distinction était pourtant convoquée dans l'explication, par ailleurs passable, du texte. Tel autre candidat cherche une vaine assurance dans une posture immodeste et presque arrogante, mais se révèle hésitant, et même confus, lorsqu'on lui demande de clarifier quelques formules obscures et incantatoires. Si le jury peut percevoir dans ces réactions les manifestations d'une émotion bien compréhensible, il ne peut, toutefois, que regretter qu'elles trahissent souvent un savoir trop mécaniquement restitué pour être véritablement transmis. À l'opposé, il s'est plu à reconnaître tout le profit que certains candidats ont su tirer de leur disponibilité intellectuelle et de leur ouverture d'esprit pendant l'entretien, trouvant spontanément dans les questions qui leur étaient posées l'occasion de compléter ou d'enrichir un exposé resté trop allusif ou parfois unilatéral.

Cette importance de l'entretien ne doit pas faire oublier que l'épreuve sur dossier est d'abord une épreuve de philosophie qui suppose, pour chaque type de sujet, une connaissance de l'histoire de la philosophie mise au service d'un travail de problématisation et d'une réflexion que le candidat doit prendre le risque de déployer. Or, ces exigences, qui tiennent cette fois à l'exercice même du jugement réfléchi, sont parfois totalement ignorées, au point que l'exposé se transforme en doxographie plus ou moins savante qui lisse toutes les aspérités du sujet traité, jusqu'à en supprimer les véritables enjeux et l'intérêt philosophique. C'est ainsi qu'un candidat, ayant à traiter le sujet « Le désir et le besoin », convoque successivement et allusivement pas moins de neuf auteurs différents, de Platon à Sartre, sans jamais sortir de la juxtaposition doctrinale, et se révèle finalement décontenancé par la question de savoir quel problème il jugeait essentiel pour traiter de la relation entre ces deux notions. Il faut ici insister sur un travers qui a porté préjudice à bien des candidats pourtant armés d'une érudition qui aurait dû les servir : trop de candidats procèdent par des glissements, ou des juxtapositions, qui ne sont en rien des articulations solidement bâties. Ainsi, sur la question Y a-t-il une ou des morales?, le candidat saute, pour ainsi dire, de "l'universel de la morale", au "particularisme des morales" et au caractère formaliste de la morale universelle, sans qu'aucune

analyse conceptuelle ni aucun argument ne vienne justifier ces changements. Pour traiter de *La liberté et le temps*, il ne suffit pas de poser artificiellement que "le temps est premier", puis que "la liberté est première", pour ensuite déboucher, sans que l'on comprenne vraiment pourquoi, sur "le plan moral et existentiel"...Même impression de plaquer des oppositions gratuites dans *La matière est-elle plus facile à connaître que le corps ?*, traitée avec un plan interchangeable de type : oui/non/la question ne se pose pas, sans que jamais aucun des concepts de la question n'ait fait l'objet d'une tentative de définition ni d'interrogation sérieuse. A propos de la question *Peut-on étudier le passé de façon objective ?*, il ne suffit pas de passer de "la connaissance historique", à "l'interprétation" et enfin à "l'objectivité comme idéal", sans que le choix de ces termes ni leur enchaînement soient jamais justifiés, pour prétendre répondre.

Trop souvent, le souci de produire une réflexion intelligible cède le pas à une érudition sans doute destinée à impressionner mais qui ignore le travail élémentaire de clarification conceptuelle. Ainsi ce candidat, invité à réfléchir sur le sujet *Raison et langage*, qui expose avec une rapidité vertigineuse toute une série d'analyses ethno-linguistiques, sans jamais s'interroger sur la différence entre langue et langage, ni être en mesure de définir ce qu'est le langage. Tel autre, ayant à traiter le sujet *Avonsnous le devoir de vivre*?, s'enferme dans un propos convenu sur le suicide et le don de la vie, pour avoir renoncé à élucider le concept de *devoir* et à sonder les ambiguïtés attachées au *vivre*. C'est, à l'inverse, un souci préalable d'explicitation et de clarification conceptuelle qui permet à un candidat de déployer la complexité des relations entre *Devoir et prudence*, et de trouver chez Aristote et chez Kant, mais aussi chez Sidgwick, non pas des thèses toute faites et miraculeusement appropriées, mais des lignes d'analyses et de réflexion venant étayer et enrichir son propre jugement.

Le défaut de clarification conceptuelle, joint à un sens émoussé de ce qui est en question, affecte tout particulièrement le traitement réservé aux textes (matrice 4). Le jury déplore que les candidats donnent l'impression de ne pas savoir expliquer un texte, c'est-à-dire semblent ignorer les exigences élémentaires de cet exercice. Faut-il rappeler qu'on attend tout de même que soient dégagés son mouvement et que soient analysés ses termes -clés ? La plus grande attention doit être apportée au texte lui-même et cette attention constitue le propre de toute explication... Trop souvent le candidat survole le texte, prétexte à des digressions sur certains thèmes plus ou moins présents dans le texte. Ainsi, beaucoup d'entretiens ont porté sur le contenu du texte, invitant le candidat à éclaircir le sens de tel ou tel concept, exemple, métaphore, lien logique..., les allusions ou les oublis étant quasi systématiquement repris par le jury. L'inattention aux termes de logique explique que, sur un extrait explicitement charpenté du Traité politique de Spinoza, le candidat ait proposé une argumentation fantaisiste, heureusement rétablie lors de l'entretien. Le texte devient fréquemment l'occasion d'un exposé, parfois instruit, de la doctrine de l'auteur qui détourne d'une confrontation effective à la singularité, et donc aux difficultés propres, de l'extrait proposé. On en vient alors à négliger le mouvement de l'analyse, on ne s'étonne pas d'une métaphore sous prétexte qu'elle est usuelle chez l'auteur, on néglige d'interroger tel ou tel terme dont le sens commande pourtant l'intelligence du texte. Tel extrait de Qu'est-ce que les Lumières ? de Kant est ainsi précédé d'une longue introduction à caractère historique, complaisamment reprise en guise d'explication, manquant ainsi à la fois la position précise de l'auteur et ce qu'elle contient d'étonnant ou de problématique. Au contraire, pour l'extrait de la *Lettre à Ménécée* d'Epicure, le candidat a su mettre en évidence le mouvement de l'argumentation et les limites de la thèse de l'auteur, limites reprises et approfondies lors de l'entretien.

Tous ces défauts de méthode amputent finalement la lecture de sa dimension critique et la rendent inattentive aux enjeux du texte ainsi qu'à son usage pertinent dans une leçon de philosophie en classe terminale. Le candidat ne doit pas oublier que les textes sont précisément des réponses argumentées à un problème philosophique. L'explication n'est pas destinée à offrir une lecture pauvre ou détournée de l'extrait proposé. Le candidat doit faire preuve d'esprit critique, s'étonner des assertions de l'auteur, dégager l'enjeu du texte, montrer en quoi il cherche à résoudre un problème à sa façon. Ainsi, sur un texte de Kant liant la représentation du *je* à sa dignité, le candidat n'a laissé dans l'ombre aucun concept ni aucun aspect de l'organisation du texte, tout en étant attentif aux difficultés éthiques associées à une définition de l'homme comme être de raison devant être traité comme une personne.

Si l'étude d'un texte, en un temps de préparation très court, a pu dissuader nombre de candidats de retenir ce type de sujet, il est certain, cependant, qu'une plus grande attention aux exigences de l'explication permettrait, même en seulement 2 heures, de réduire la médiocrité des exposés le plus souvent entendus. Notamment, les propos simplement descriptifs, même quand ils sont savants, ne sauraient tenir lieu d'explication, surtout lorsque cette explication est destinée à faire mesurer à des élèves l'intérêt et la portée philosophique d'une analyse. C'est au contraire en sachant s'étonner d'une thèse que l'on peut aussi la questionner et faire alors paraître ses enjeux et sa fécondité, et c'est dans la disponibilité que crée le temps d'une lecture non prévenue et sans prévention que l'on préserve cette capacité d'étonnement et d'attention.

Dans tous ces cas, l'entretien s'est révélé plus douloureux encore, conduisant ces candidats à relire à la hâte certains points du texte qui leur avaient échappé ou à tenter de repérer une construction à laquelle ils n'avaient pas été attentifs. Les interrogations des membres du jury ont rarement été perçues comme l'occasion d'une reprise patiente et totalement rectifiée des termes de l'exposé. Elles n'ont eu, dans la plupart des cas, qu'un seul effet : faire mesurer au candidat, dans la panique, l'insuffisance de son explication.

Enfin, qu'il s'agisse de la matrice 1 (une question posée) ou de la matrice 4 (un texte), nous notons que la plupart des candidats ont fait l'effort d'articuler leur propos, d'entrée de jeu, avec le traitement de telle ou telle notion du programme, ainsi que les y invite l'énoncé accompagnant leur sujet. Malheureusement, dans la plupart des cas, ces raccrochages du sujet retenu au programme officiel ont été très superficiels et allusifs. Lorsque le candidat annonce qu'il traiterait son sujet en relation avec telle ou telle notion, sans rien dire de plus de cette liaison, il est clair que l'exercice tourne à l'artifice et que le propos paraît creux. Le jury est conscient du temps très court qui est imparti pour bâtir une problématique ou expliquer un texte, de sorte que le rapport avec le programme semble passer au second plan dans l'esprit du candidat. Néanmoins, nous invitons les candidats à proposer des liens avec le traitement du programme qui aient un sens réel, et à s'attendre à tout le moins que le jury, au moment de l'entretien, cherche à en savoir plus sur ce point. Rappelons aux candidats

qu'ils seront peut-être bientôt devant une classe, que leur analyse des auteurs et des questions serviront à aborder des notions qui figurent à un programme officiel.

Rapport établi par Mesdames Souâd Ayada et Paula La Marne, à partir des observations des membres des commissions.

3. Sujets traités par les candidats

On trouvera ci-dessous les sujets des matrices 1 à 3 traités par les candidats en 2010 et une partie des sujets traités dans le cadre de la matrice 4.

Comment traiteriez-vous ce sujet dans le cadre d'une leçon de philosophie en classe terminale ?

Peut-on étudier le passé de façon objective ?

Y a-t-il d'autres moyens que la démonstration pour établir la vérité ?

La science est-elle le lieu de la vérité ?

Le devoir supprime-t-il la liberté?

Peut-on tout attendre de l'État ?

La nature peut-elle nous indiquer ce que nous devons faire ?

Pourquoi défendre le faible ?

La matière est-elle plus facile à connaître que l'esprit ?

Pourquoi dialogue-t-on?

Y a-t-il une ou des morales?

Qui nous dicte nos devoirs?

Peut-on désobéir par devoir ?

Faut-il chercher la paix à tout prix ?

L'homme est-il un loup pour l'homme ?

Tous les hommes désirent-ils naturellement savoir ?

L'obéissance est-elle compatible avec la liberté ?

Faut-il vivre avec son temps?

Le langage est-il un instrument de connaissance ?

Existe-t-il une méthode pour trouver la vérité ?

Les mots sont-ils trompeurs ?

Peut-on ôter à l'homme sa liberté ?

L'histoire est-elle la science du passé ?

Tous les hommes désirent-ils naturellement être heureux ?

Peut-on préférer le bonheur à la vérité ?

Une société sans État est-elle possible ?

Est-il immoral de se rendre heureux ?

Qui est mon semblable?

Avons-nous le devoir de vivre ?

Peut-on s'attendre à tout ?

La liberté nous rend-elle inexcusables ?

Toute vie est-elle intrinsèquement respectable ?

Qu'est-ce qui distingue un vivant d'une machine ?

Une culture peut-elle être porteuse de valeurs universelles ?

A qui doit-on le respect?

Qui est mon prochain?

Posez et développez le problème que vous jugez essentiel pour étudier cette notion dans le cadre d'une leçon de philosophie en classe terminale :

La croyance.

Le désir.

La loi.

Posez et développez le problème que vous jugez essentiel pour traiter des relations entre ces deux notions dans le cadre d'une leçon de philosophie en classe terminale :

La société et l'individu.

La justice et la force.

Le travail et la propriété.

La politique et la guerre.

La justice et la paix.

L'utile et le beau.

Culture et éducation.

L'erreur et la faute.

Le sujet et l'individu.

Le réel et le possible.

La liberté et le hasard.

Art et création.

Fait et preuve.

Conscience et conscience de soi.

La politique et le bonheur.

Le vivant et l'inerte.

L'amour et le devoir.

L'artiste et l'artisan.

Les faits et les valeurs.

Devoir et prudence.

Raison et langage.

Le devoir et le bonheur.

La liberté et le temps. Vérité et vérification.

Liberté et libération.

Droits et devoirs.

Le désir et le besoin.

Bonheur et vertu.

Percevoir et concevoir.

Réalité et apparence.

L'État et l'individu.

Liberté et éducation.

lci et maintenant.

Expliquez ce texte en montrant l'usage que vous en feriez dans une leçon de philosophie en classe terminale :

Autrui, c'est d'abord la fuite permanente des choses vers un terme que je saisis à la fois comme objet à une certaine distance de moi, et qui m'échappe en tant qu'il déplie autour de lui ses propres distances. Mais cette désagrégation gagne de proche en proche ; s'il existe entre la pelouse et autrui un rapport sans distance et créateur de distance, il en existe nécessairement un entre autrui et la statue qui est sur son socle au milieu de la pelouse, entre autrui et les grands marronniers qui bordent l'allée ; c'est un espace tout entier qui se groupe autour d'autrui et cet espace est fait avec mon espace; c'est un regroupement auquel j'assiste et qui m'échappe, de tous les objets qui peuplent mon univers. Ce regroupement ne s'arrête pas là : le gazon est chose qualifiée : c'est ce gazon vert qui existe pour autrui : en ce sens la qualité même de l'objet, son vert profond et cru se trouve en relation directe avec cet homme : ce vert tourne vers autrui une face qui m'échappe. Je saisis la relation du vert à autrui comme un rapport objectif, mais je ne puis saisir le vert comme il apparaît à autrui. Ainsi tout à coup un objet est apparu qui m'a volé le monde. Tout est en place, tout existe toujours pour moi, mais tout est parcouru par une fuite invisible et figée vers un objet nouveau. L'apparition d'autrui dans le monde correspond donc à un glissement figé de tout l'univers, à une décentration du monde qui mine par en dessous la centralisation que j'opère dans le même temps.

Jean-Paul SARTRE, L'être et le néant.

C'est la société elle-même qui, à mesure qu'elle s'est formée et consolidée, a tiré de son propre sein ces grandes forces morales devant lesquelles l'homme a senti son infériorité. Or, si l'on fait abstraction des vagues et incertaines tendances qui peuvent être dues à l'hérédité, l'enfant, en entrant dans la vie, n'y apporte que sa nature d'individu. La société se trouve donc, à chaque génération nouvelle, en présence d'une table presque rase sur laquelle il lui faut construire à nouveaux frais. Il faut que, par les voies les plus rapides, à l'être égoïste et asocial qui vient de naître, elle en surajoute un autre, capable de mener une vie morale et sociale. Voilà quelle est l'oeuvre de l'éducation, et l'on en aperçoit toute la grandeur. Elle ne se borne pas à développer l'organisme individuel dans le sens marqué par sa nature, à rendre apparentes des puissances cachées qui ne demandent qu'à se révéler. Elle crée dans l'homme un être nouveau.

Émile DURKHEIM, Éducation et sociologie.

Et la raison pour laquelle des substances sensibles individuelles il n'y a ni définition ni démonstration, c'est que ces substances ont une matière dont la nature est de pouvoir et être et n'être pas; et c'est pourquoi toutes celles qui parmi les substances sensibles sont individuelles, sont corruptibles. Si donc la démonstration a pour objet le nécessaire, et si la définition n'appartient qu'à la science; si, d'autre part, de même qu'il ne peut y avoir de science qui soit tantôt science et tantôt ignorance, car cette précarité est le caractère de l'opinion, il n'est pas possible non plus qu'il y ait démonstration ou définition de ce qui peut être autrement qu'il n'est, l'opinion seule portant sur le contingent : dans ces conditions, il est évident que des substances sensibles individuelles il ne saurait y avoir ni définition, ni démonstration. Les êtres corruptibles, en effet, ne se manifestent plus à la connaissance quand ils disparaissent du champ de la sensation, et, bien que leurs notions demeurent dans l'esprit, il n'y aura cependant de ces êtres ni définition, ni démonstration. Aussi doit-on, à l'égard de telles définitions, ne pas ignorer que la définition d'un individu est toujours précaire, et que, en effet, une véritable définition n'est pas possible.

ARISTOTE, La métaphysique.

Une seule remarque philosophique suffit à prouver que l'observation immédiate ne livre pas le déterminisme : le déterminisme ne lie pas tous les aspects du phénomène avec la même rigueur. La division de la pensée en *loi* et *perturbation* est une division qui doit être refaite à propos de chaque étude particulière. Dans l'étude du devenir des phénomènes, les lignes expérimentales sont marquées de place en place par des sortes de nœuds. Le déterminisme va d'un nœud au nœud suivant, d'une cause bien définie à un effet bien défini. Il suffit de considérer l'entre-nœud pour voir des processus particuliers dont on a tacitement postulé l'inefficacité. Donnons un exemple grossier. La craie et le vinaigre font effervescence dès qu'ils sont en présence. La durée même du phénomène n'influe pas sur le résultat final. On peut prendre la durée comme uniforme. Cependant si l'on voulait étudier le détail de l'évolution on se rendrait compte qu'un autre enchaînement temporel doit être placé dans l'entre-nœud. L'évolution a une histoire. Il n'y a donc pas de déterminisme sans un choix, sans une mise à l'écart des phénomènes perturbants ou insignifiants. Très souvent d'ailleurs un phénomène est insignifiant parce qu'on néglige de l'interroger. Au fond, l'esprit scientifique ne consiste pas tant à observer le déterminisme qu'à déterminer les phénomènes, qu'à prendre les précautions pour que le phénomène défini au préalable se produise sans d'excessives déformations.

Gaston Bachelard, Le Nouvel esprit scientifique.

Quand l'enfant s'amuse à reconstituer une image en assemblant les pièces d'un jeu de patience, il y réussit de plus en plus vite à mesure qu'il s'exerce davantage. La reconstitution était d'ailleurs instantanée, l'enfant la trouvait toute faite, quand il ouvrait la boîte au sortir du magasin. L'opération n'exige donc pas un temps déterminé, et même, théoriquement, elle n'exige aucun temps. C'est que le résultat en est donné. C'est que l'image est créée déjà et que, pour l'obtenir, il suffit d'un travail de recomposition et de réarrangement, - travail qu'on peut supposer allant de plus en plus vite, et même infiniment vite au point d'être instantané. Mais pour l'artiste qui crée une image en la tirant du fond de son âme, le temps n'est plus un accessoire. Ce n'est pas un intervalle qu'on puisse allonger ou raccourcir sans en modifier le contenu. La durée de son travail fait partie intégrante de son travail. La contracter ou la dilater serait modifier à la fois l'évolution psychologique qui la remplit et l'invention qui en est le terme. Le temps d'invention ne fait qu'un ici avec l'invention même. C'est le progrès d'une pensée qui change au fur et à mesure qu'elle prend corps. Enfin c'est un processus vital, quelque chose comme la maturation d'une idée.

Le peintre est devant sa toile, les couleurs sont sur la palette, le modèle pose ; nous voyons tout cela, et nous connaissons aussi la manière du peintre : prévoyons-nous ce qui apparaîtra sur la toile ? Nous possédons les éléments du problème ; nous savons, d'une connaissance abstraite, comment il

sera résolu, car le portrait ressemblera sûrement au modèle et sûrement aussi à l'artiste, mais la solution concrète apporte avec elle cet imprévisible rien qui est le tout de l'oeuvre d'art. Et c'est ce rien qui prend du temps.

Henri BERGSON, L'Évolution créatrice.

Les théories de la science naturelle et spécialement ce que nous appelons les lois naturelles ont la forme logique d'énoncés universels au sens strict ; on peut donc les exprimer sous la forme de négations d'énoncés existentiels au sens strict ou sous la forme d'énoncés de non-existence (énoncés "il-n'y-a-pas"). Par exemple, on peut exprimer la loi de la conservation de l'énergie sous la forme : « Il n'y a pas de machine à mouvement perpétuel » et l'hypothèse de la charge électrique élémentaire sous la forme : « Il n'y a pas de charge électrique qui ne soit un multiple de la charge électrique élémentaire. »

Si on les formule ainsi, on voit que les lois naturelles pourraient être comparées à des "proscriptions" ou à des "prohibitions". Elles n'affirment pas que quelque chose existe ou se produit, elles ne dénient. Elles mettent l'accent sur la non-existence de certaines choses ou de certains états de choses, proscrivant ou défendant, en quelque sorte, ces choses ou ces états de choses : elles les excluent. Et c'est précisément pour cela qu'elles sont *falsifiables*. Si nous reconnaissons pour vrai un énoncé singulier qui enfreint en quelque sorte la prohibition en affirmant l'existence d'une chose (ou l'occurrence d'un événement) exclue par la loi, la loi est réfutée.

Karl POPPER, La logique de la découverte scientifique.

Nous sentons que nos actions sont, la plupart du temps, soumises à notre volonté et nous nous imaginons sentir que la volonté n'est elle-même soumise à rien; parce que, lorsqu'on nous conteste cette prétention, invités à la mettre à l'épreuve, nous sentons alors que la volonté se dirige sans peine en tout sens et qu'elle produit d'elle une image, même du côté où elle ne réside pas réellement. Nous nous persuadons que cette image ou que ce mouvement fictif aurait pu s'accomplir parce que, cela dût-il être contesté, nous trouvons, lors d'une seconde épreuve, que c'est possible. Mais tous ces efforts sont vains; et quelque capricieuses et irrégulières que soient les actions que nous puissions accomplir, comme le désir de nous montrer libres en est le seul motif, nous ne pouvons nous libérer des attaches de la nécessité. Nous pouvons bien nous imaginer sentir une liberté en nous-mêmes; mais un spectateur peut ordinairement inférer nos actions à partir de nos motifs et de notre caractère. Et quand bien même il ne le peut pas, il conclut en général qu'il le pourrait s'il connaissait parfaitement toutes les circonstances de notre situation et de notre caractère, ainsi que les ressorts les plus secrets de notre complexion et de notre disposition. Or c'est l'essence même de la nécessité.

HUME, Traité de la nature humaine.

L'objet constant et universel de la haine ou de la colère est une personne, soit une créature douée de pensée et de conscience; et quand des actions criminelles ou injustes déclenchent cette passion, c'est seulement par leur relation ou leur connexion avec cette personne. Mais selon la doctrine de la liberté ou du hasard, cette connexion se réduit à rien et l'on ne saurait davantage imputer aux hommes les actions qu'ils projettent et préméditent que les actions les plus contingentes et les plus accidentelles. Les actions sont, par leur nature même, temporaires et périssables ; quand elles ne proviennent pas d'une cause déterminée dans le caractère ou dans la disposition de la personne qui les effectue, elles ne s'insèrent pas en celle-ci et ne sauraient lui incomber, tant à son honneur, si elles sont bonnes, qu'à sa honte, si elles sont mauvaises. L'action peut bien en elle-même être blâmable, elle peut bien être contraire à toutes les règles de la moralité et de la religion ; la personne n'en est pas responsable. Comme cette action ne provenait de rien qui fût durable et constant chez son auteur et qu'elle ne laisse rien non plus de cette nature derrière elle, il est impossible qu'on puisse en faire, sur un tel fondement, l'objet d'un châtiment ou d'une vengeance. Par conséquent, selon l'hypothèse de la liberté, un homme reste aussi pur et aussi blanc, après avoir commis les crimes les plus horribles que s'il venait de naître ; ses actions ne compromettent pas davantage son caractère, puisqu'elles n'en dérivent pas et que leur méchanceté ne peut jamais servir de preuve de sa dépravation. C'est sur le seul fondement des principes de nécessité qu'une personne acquiert du mérite ou du démérite pour ses actions, en dépit du penchant de l'opinion commune pour la thèse contraire.

HUME, *Traité de la nature humaine*.

Il convient de noter que la nature humaine acquiert des connaissances nombreuses et variées grâce au contact qu'elle prend avec les choses sous l'empire de la nécessité. La raison explore ensuite minutieusement ce que la nature lui a donné et y ajoute de nouvelles découvertes : dans tel domaine plus rapidement, dans tel autre plus lentement. < Ses progrès sont plus considérables > dans telle période et moindres dans telle autre. C'est pourquoi les noms ne sont pas à l'origine de pures conventions, mais c'est la constitution physique des hommes de chaque peuple qui, éprouvant des sentiments particuliers et recevant des images particulières des objets, expire l'air d'une manière spéciale, modelé qu'il est par chacune des affections et des images, selon la diversité des peuples qui vient des lieux qu'ils habitent.

Chaque peuple a ensuite établi pour son usage commun des termes appropriés, afin que ses membres disposent de significations moins ambiguës et plus concises. Ceux enfin qui ont introduit certaines choses qu'ils connaissaient parfaitement, mais qui étaient inconnues avant eux, furent forcés de créer certains termes pour les désigner. Les autres, en appliquant les procédés du raisonnement, adoptèrent ces termes et les interprétèrent selon le motif prédominant.

ÉPICURE, Lettre à Hérodote.

Puisque toute connaissance ou tout choix délibéré aspire à quelque bien, voyons quel est selon nous le bien où tend la Politique, autrement dit quel est de tous les biens réalisables celui qui est le Bien suprême. Sur son nom, en tous cas, la plupart des hommes sont pratiquement d'accord : c'est le bonheur, au dire de la foule aussi bien que des gens cultivés ; tous assimilent le fait de bien vivre et de réussir au fait d'être heureux. Par contre, en ce qui concerne la nature du bonheur, on ne s'entend plus, et les réponses de la foule ne ressemblent pas à celles des sages. Les uns, en effet, identifient le bonheur à quelque chose d'apparent et de visible, comme le plaisir, la richesse ou l'honneur ; pour les uns c'est une chose et pour les autres une autre chose ; souvent le même homme change d'avis à son sujet : malade, il place le bonheur dans la santé, le pauvre, dans la richesse ; à d'autres moments, quand on a conscience de sa propre ignorance, on admire ceux qui tiennent des discours élevés et dépassant notre portée. Certains, enfin, pensent qu'en dehors de tous ces biens multiples il y a un autre bien qui existe par soi et qui est pour tous ces biens-là cause de leur bonté.

ARISTOTE, Éthique à Nicomaque.

La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns les autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs forces et toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité ; et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assumé leur personnalité, que chacun par conséquent soumette sa volonté et son jugement à la volonté et au jugement de cet homme ou de cette assemblée. Cela va plus loin que le consensus ou la concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une RÉPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand Léviathan, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection.

HOBBES, Léviathan.

Dans l'état de nature, il n'y a rien qui soit bon ou mauvais par le consentement de tous puisque tout homme dans cet état de nature songe seulement à son utilité, et décide, selon son propre naturel et en tant qu'il reconnaît sa seule utilité comme norme, de ce qui est bon ou de ce qui est mauvais, et qu'il n'y est tenu par aucune loi d'obéir à personne d'autre qu'à lui seul.

Par conséquent, dans l'état de nature, la faute ne peut se concevoir, mais elle peut l'être dans l'état de société, où il est décidé, par consentement commun, de ce qui est bon ou de ce qui est mauvais, et où chacun est tenu d'obéir à l'État. Aussi la faute n'est-elle rien d'autre que la désobéissance, qui, pour cette raison, est punie en vertu du seul droit de l'État; au contraire,

l'obéissance est comptée au citoyen comme un mérite, parce qu'il est par cela même jugé digne de jouir des avantages de l'État.

En outre, dans l'état de nature, personne, par consentement commun, n'est maître d'aucune chose, et il n'y a rien dans la Nature que l'on puisse dire appartenir à cet homme-ci et non à celui-là ; mais tout est à tous ; par suite, dans l'état de nature, on ne peut concevoir aucune volonté d'attribuer à chacun son dû, ou d'arracher à quelqu'un ce qu'il a ; c'est-à-dire que, dans l'état de nature, il n'arrive rien qui puisse être dit juste ou injuste, comme dans l'état de société où, par consentement commun, il est décidé quelle chose appartient à l'un ou à l'autre.

SPINOZA, Éthique.

La plus grande bassesse de l'homme est la recherche de la gloire, mais c'est cela même qui est la plus grande marque de son excellence ; car, quelque possession qu'il ait sur la terre, quelque santé et commodité essentielle qu'il ait, il n'est pas satisfait, s'il n'est dans l'estime des hommes. Il estime si grande la raison de l'homme que, quelque avantage qu'il ait sur la terre, s'il n'est placé avantageusement aussi dans la raison de l'homme, il n'est pas content. C'est la plus belle place du monde, rien ne peut le détourner de ce désir, et c'est la qualité la plus ineffaçable du cœur humain.

Et ceux qui méprisent le plus les hommes, et les égalent aux bêtes, encore veulent-ils en être admirés et crus, et se contredisent à eux-mêmes par leur propre sentiment ; leur nature, qui est plus forte que tout, les convainquant de la grandeur de l'homme plus fortement que la raison ne les convainc de leur bassesse.

Pascal, Pensées.

Ce qu'est le meilleur régime pour tout État, on le connaît facilement en considérant la fin de la société civile : cette fin n'est rien d'autre que la paix et la sécurité de la vie. Par suite, le meilleur État est celui où les hommes passent leur vie dans la concorde, et dont le Droit n'est jamais transgressé. En effet, il est certain que les séditions, les guerres et le mépris ou la transgression des lois doivent être imputés non tant à la malignité des sujets qu'au mauvais régime de l'État. Les hommes, en effet, ne naissent pas aptes à la vie en société, il le deviennent. En outre, les passions naturelles des hommes sont partout les mêmes ; si donc, dans un corps politique, la malignité humaine assure mieux son règne que dans un autre, et si on y commet plus de péchés, cela vient certainement de ce qu'un tel corps politique n'a pas assez pourvu à la concorde, n'a pas établi son Droit avec assez de sagesse et, en conséquence, n'a pas acquis le droit absolu qui est celui d'un corps politique. Car une société civile qui n'a pas éliminé les causes de sédition, où il faut toujours redouter une guerre, et où enfin les lois sont presque toujours violées, ne diffère pas beaucoup de l'état naturel, où chacun vit selon ses inclinations, mais avec un grand péril pour sa vie.

SPINOZA, Traité politique.

La paresse et la lâcheté sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes, après que la nature les a affranchis depuis longtemps d'une direction étrangère, restent cependant volontiers leur vie durant, mineurs, et qu'il soit si facile à d'autres de se poser en tuteurs des premiers. Il est si aisé d'être mineur! Si j'ai un livre, qui me tient lieu d'entendement, un directeur, qui me tient lieu de conscience, un médecin, qui décide pour moi de mon régime, etc., je n'ai vraiment pas besoin de me donner de peine moi-même. Je n'ai pas besoin de penser, pourvu que je puisse payer; d'autres se chargeront bien de ce travail ennuyeux. Que la grande majorité des hommes (y compris le sexe faible tout entier) tienne aussi pour très dangereux ce pas en avant vers leur majorité, outre que c'est une chose pénible, c'est ce à quoi s'emploient fort bien les tuteurs qui, très aimablement, ont pris sur eux d'exercer une haute direction de l'humanité. Après avoir rendu bien sot leur bétail, et avoir soigneusement pris garde que ces paisibles créatures n'aient pas la permission d'oser faire le moindre pas hors du parc où ils les ont enfermées, ils leur montrent le danger qui les menace, si elles essaient de s'aventurer seules au dehors. Or ce danger n'est vraiment pas si grand; car, elles apprendraient bien enfin, après quelques chutes, à marcher; mais un accident de cette sorte rend néanmoins timide, et la frayeur qui en résulte détourne ordinairement d'en refaire l'essai.

Il est donc difficile pour chaque individu séparément de sortir de la minorité, qui est presque devenue pour lui nature.

KANT, Qu'est-ce que les Lumières ?

Supposez que je perde complètement mémoire de parties de ma vie, sans pouvoir les remémorer ; je n'en serai peut-être jamais plus conscient ; ne suis-je pourtant pas la même personne qui a posé ces actes, qui a eu ces pensées ? J'en ai été conscient, même si je les ai maintenant oubliés.

Voici ma réponse : il faut faire attention à la référence du mot je. En ce cas, c'est seulement l'homme ; et comme on présuppose que le même homme est la même personne, on suppose facilement que je tient également lieu de la même personne. Mais s'il était possible que la même personne ait à différents moments des consciences distinctes et incommunicables, le même homme constituerait sans doute différentes personnes à différents moments. On peut observer que tel est bien le sentiment de l'humanité dans les déclarations les plus solennelles de ses opinions : les lois humaines ne punissent pas le fou pour les actes du sage, ni le sage pour ce qu'a fait le fou ; elles font d'elles deux personnes.

Notre façon de parler en français l'explique en quelque manière : quand on dit que quelqu'un n'est plus soi-même, qu'il est hors de soi, on insinue par ces expressions que ceux qui les utilisent ou les ont utilisées pensaient que le soi avait changé ; la même personne, le même soi, n'est plus en cet homme.

LOCKE, Essai sur l'entendement humain.

Et premièrement, parce que je sais que toutes les choses que je conçois clairement et distinctement, peuvent être produites par Dieu telles que je les conçois, il suffit que je puisse concevoir clairement et distinctement une chose sans une autre, pour être certain que l'une est distincte ou différente de l'autre, parce qu'elles peuvent être posées séparément au moins par la toute-puissance de Dieu; et il n'importe pas par quelle puissance cette séparation se fasse, pour m'obliger à les juger différentes. Et partant, de cela même que je connais avec certitude que j'existe, et que cependant je ne remarque point qu'il appartienne nécessairement aucune autre chose à ma nature ou à mon essence, sinon que je suis une chose qui pense, je conclus fort bien que mon essence consiste en cela seul, que je suis une chose qui pense, ou une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser. Et quoique peut-être (ou plutôt certainement, comme je le dirai tantôt) i'aie un corps auquel je suis très étroitement conjoint : néanmoins, parce que d'un côté i'ai une claire et distincte idée de moi-même, en tant que je suis seulement une chose qui pense et non étendue, et que d'un autre j'ai une idée distincte du corps, en tant qu'il est seulement une chose étendue et qui ne pense point, il est certain que ce moi, c'est-à-dire mon âme, par laquelle je suis ce que je suis, est entièrement et véritablement distincte de mon corps, et qu'elle peut être ou exister sans lui.

DESCARTES, Méditations métaphysiques.

L'homme est un *animal* qui, quand il vit avec d'autres membres de son espèce, a *besoin d'un maître*. Car il abuse à coup sûr de sa liberté à l'égard de ses semblables ; et, bien qu'en tant que créature raisonnable il souhaite une loi qui mette des bornes à la liberté de tous, pourtant, son penchant animal égoïste l'entraîne à faire exception pour lui, quand il le peut. Il a donc besoin d'un maître, qui brise sa volonté personnelle et le force à obéir à une volonté universellement reconnue, de sorte que chacun puisse être libre. Mais où prendra-t-il ce maître? Nulle part ailleurs que dans l'espèce humaine. Mais ce maître est de la même façon un animal qui a besoin d'un maître. L'homme peut donc mener cela comme il veut, on ne voit pas d'ici comment il pourrait se procurer un chef de la justice publique qui soit lui-même juste ; qu'il le cherche en un particulier ou qu'il le cherche en une société de plusieurs personnes choisies à cet effet. Car chacun, parmi eux, abusera toujours de sa liberté si personne n'exerce sur lui un contrôle d'après les lois. Mais le chef suprême doit être juste *en lui-même* et être pourtant un *homme*. C'est pourquoi cette tâche est la plus difficile de toutes, et même sa solution parfaite impossible : dans un bois aussi courbe que celui dont est fait l'homme, rien ne peut être taillé qui soit tout à fait droit.

KANT, Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique.

Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme

tout entière s'élève à tel point que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social.

Je remarque ici, premièrement, qu'il y a une grande différence entre l'esprit et le corps, en ce que le corps, de sa nature, est toujours divisible, et que l'esprit est entièrement indivisible. Car en effet, lorsque je considère mon esprit, c'est-à-dire moi-même en tant que je suis seulement une chose qui pense, je n'y puis distinguer aucunes parties, mais je me conçois comme une chose seule et entière. Et quoique tout l'esprit semble être uni à tout le corps, toutefois un pied, ou un bras, ou quelque autre partie étant séparée de mon corps, il est certain que pour cela il n'y aura rien de retranché de mon esprit. Et les facultés de vouloir, de sentir, de concevoir, etc., ne peuvent pas proprement être dites ses parties : car le même esprit s'emploie tout entier à vouloir, et aussi tout entier à sentir, à concevoir, etc. Mais c'est tout le contraire dans les choses corporelles ou étendues : car il n'y en a pas une que je ne mette aisément en pièces par ma pensée, que mon esprit ne divise fort facilement en plusieurs parties et par conséquent que je ne connaisse être divisible. Ce qui suffit pour m'enseigner que l'esprit ou l'âme de l'homme est entièrement différente du corps.

DESCARTES, Méditations métaphysiques.

Quand on définit l'exercice du pouvoir comme un mode d'action sur les actions des autres, quand on les caractérise par le « gouvernement » des hommes les uns par les autres - au sens le plus étendu de ce mot -, on y inclut un mot important : celui de la liberté. Le pouvoir ne s'exerce que sur des « sujets libres » et en tant qu'ils sont libres - entendons par là des sujets individuels ou collectifs qui ont devant eux un champ de possibilités où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place. Là où les déterminations sont saturées, il n'y a pas de relation de pouvoir : l'esclavage n'est pas un rapport de pouvoir lorsque l'homme est aux fers (il s'agit alors d'un rapport physique de contrainte), mais justement lorsqu'il peut se déplacer et à la limite s'échapper. Il n'y a donc pas un face-à-face de pouvoir et de liberté, avec entre eux un rapport d'exclusion (partout où le pouvoir s'exerce, la liberté disparaît) ; mais un jeu beaucoup plus complexe : dans ce jeu la liberté va bien apparaître comme condition d'existence du pouvoir (à la fois son préalable, puisqu'il faut qu'il y ait de la liberté pour que le pouvoir s'exerce, et aussi son support permanent puisque, si elle se dérobait entièrement au pouvoir qui s'exerce sur elle, celui-ci disparaîtrait du fait même et devrait se trouver un substitut dans la coercition pure et simple de la violence); mais elle apparaît aussi comme ce qui ne pourra que s'opposer à un exercice du pouvoir qui tend en fin de compte à la déterminer entièrement.

Michel Foucault, Deux essais sur le sujet et le pouvoir.

Posséder le *Je* dans sa représentation : ce pouvoir élève l'homme infiniment au-dessus de tous les autres êtres vivants sur la terre. Par là, il est une personne ; et grâce à l'unité de la conscience dans tous les changements qui peuvent lui survenir, il est une seule et même personne, c'est-à-dire un être entièrement différent, par le rang et la dignité, de choses comme le sont les animaux sans raison, dont on peut disposer à sa guise ; et ceci, même lorsqu'il ne peut pas dire *Je*, car il l'a dans la pensée ; ainsi toutes les langues, lorsqu'elles parlent à la première personne, doivent penser ce *Je*, même si elles ne l'expriment pas par un mot particulier. Car cette faculté (de penser) est l'entendement.

Il faut remarquer que l'enfant, qui sait déjà parler assez correctement ne commence qu'assez tard (peut-être un an après) à dire *Je*; avant, il parle de soi à la troisième personne (Charles veut manger, marcher, etc.); et il semble que pour lui une lumière vienne de se lever quand il commence à dire *Je*; à partir de ce jour, il ne revient jamais à l'autre manière de parler. Auparavant il ne faisait que se *sentir*; maintenant il se *pense*.

KANT, Anthropologie du point de vue pragmatique.

DONNEES STATISTIQUES DE LA SESSION 2010

1.1. Bilan de l'admissibilité

CAPES EXTERNE

Nombre de candidats inscrits : 1130.

Nombre de candidats non éliminés : 656, soit 58.05 % des inscrits.

(Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB,CB,00,NV)).

Nombre de candidats admissibles : 78, soit 11,89 % des non éliminés.

Nombre de postes : 32.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés : 6,44 / 20. Moyenne des candidats admissibles : 11,46 / 20.

Barre d'admissibilité: 10 / 20.

CAFEP CAPES-PRIVE

Nombre de candidats inscrits : 229.

Nombre de candidats non éliminés : 144, soit 62,88 % des inscrits. Nombre de candidats admissibles : 16, soit 11,11 % des non éliminés.

Nombre de postes : 20.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés : 6,07 / 20. Moyenne des candidats admissibles : 10,5 / 20.

Barre d'admissibilité: 9 / 20.

1.2. Bilan de l'admission

CAPES EXTERNE

Nombre de candidats admissibles : 95

Nombre de candidats non éliminés : 72, soit 75,79 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 32, soit 44,44 % des non éliminés.

Nombre de postes : 32

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :

— Moyenne des candidats non éliminés : 9,1 / 20

- Moyenne des candidats admis: 10,7 / 20

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission :

- Moyenne des candidats non éliminés : 7,78 / 20

- Moyenne des candidats admis : 9,85 / 20

Barre de la liste principale : 9,2 / 20

CAFEP CAPES-PRIVE

Nombre de candidats admissibles : 16

Nombre de candidats non éliminés : 16, soit 100 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 8, soit : 50 % des non éliminés.

Nombre de postes : 20.

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 8,36 / 20

- Moyenne des candidats admis: 9,73 / 20

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission :

- Moyenne des candidats non éliminés : 6,94 / 20

- Moyenne des candidats admis: 8,63 / 20

Barre de la liste principale: 08,80 / 20

1.3 Répartition par académie d'inscription, CAPES

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	59	27	1	1
BESANÇON	13	8	2	2
BORDEAUX	42	23	6	4
CAEN	26	17	2	1
CLERMONT-F.	15	12	2	1
DIJON	18	12	1	0
GRENOBLE	39	23	1	0
LILLE	50	30	0	0
LYON	67	47	7 + 15 disp.	2 +1 disp.
MONTPELLIER	36	21	0	0
NANCY-METZ	26	17	2	0
POITIERS	15	10	0	0
RENNES	40	29	5	1
STRASBOURG	24	13	0	0
TOULOUSE	35	20	3	2
NANTES	30	18	3	2
ORLEANS-TOURS	18	5	0	1
REIMS	17	10	0	0
AMIENS	29	18	0	0
ROUEN	18	10	0	0
LIMOGES	2	1	0	0
NICE	27	19	3	2
CORSE	6	3	0	0
REUNION	17	9	0	0
MARTINIQUE	11	6	0	0
GUADELOUPE	7	4	1	1
GUYANNE	3	3	0	0
Nvlle CALEDONIE	4	2	0	0
POLYNESIE FR.	4	2	0	0
MAYOTTE	1	0	0	0
PARIS -VERSAILLES - CRETEIL	431	276	39 + 2 disp.	12

1.4. Répartition par académie d'inscription, CAFEP

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	11	7	1	0
BESANÇON	2	2	0	0
BORDEAUX	11	8	0	0
CAEN	5	5	2	1
CLERMONT-F.	7	4	1	1
DIJON	4	4	0	0
GRENOBLE	12	4	0	0
LILLE	10	5	0	0
LYON	13	8	2	1
MONTPELLIER	6	4	0	0
NANCY-METZ	6	4	0	0
POITIERS	1	0	0	0
RENNES	16	10	1	0
STRASBOURG	9	5	0	0
TOULOUSE	18	12	2	1
NANTES	8	7	1	0
ORLEANS-TOURS	9	6	0	0
REIMS	2	1	0	0
AMIENS	6	4	0	0
ROUEN	6	4	0	0
LIMOGES	2	2	0	0
NICE	6	3	1	1
REUNION	1	1	0	0
GUADELOUPE	2	1	0	0
MARTINIQUE	1	1	0	0
PARIS -VERSAILLES-	55	38	5	3
CRETEIL				

III. La session 2011 du CAPES externe de philosophie

1. TEXTES REGLEMENTAIRES

1.1 Définition des épreuves (arrêté du 28 décembre 2009)

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Dissertation:

Dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2° Explication de texte :

Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

B. — Épreuves d'admission

1° Leçon portant sur les programmes des lycées :

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

Le sujet à traiter par le candidat est relatif aux programmes de philosophie des classes terminales des lycées. La leçon, adaptée à ce niveau de classe, se présente comme une séquence d'enseignement ayant son unité propre, tout en ayant vocation à s'intégrer à un cours portant sur la ou les notions auxquelles se rattache le sujet. Elle peut prendre, à l'instar d'une séquence effective d'enseignement en classe terminale de lycée, toute forme que le candidat juge adaptée au traitement du sujet. Pour la préparation de sa leçon, le candidat peut consulter les ouvrages de la bibliothèque du concours.

Cette leçon est suivie d'un entretien au cours duquel le jury conduit le candidat à justifier la problématique retenue et la méthode choisie pour la traiter, à préciser la situation possible de sa leçon dans l'ordre d'un cours ou d'une série de cours ; à apprécier la manière dont sa leçon est à même de donner aux élèves l'intelligence des problèmes abordés comme celle des réponses ou des éclaircissements apportés.

2° Épreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.

(Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure vingt minutes ; coefficient 3.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture philosophique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

Première partie : épreuve d'explication d'un texte français ou en français, ou traduit en français, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes.)

L'explication de ce texte, d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales, requiert du candidat qu'il rende compte de son sens et de sa teneur philosophique, ainsi que de sa problématique et de sa démarche.

L'entretien avec le jury porte sur la compréhension du texte et de ses enjeux.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3

« les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006².

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

² Devenu depuis le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010.

1.2. La compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de manière éthique et responsable » (extrait de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010)

Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'État, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en oeuvre la politique éducative de la nation :
 - les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
 - le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.);
 - la convention internationale des droits de l'enfant ;
 - ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
 - l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
 - les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
 - le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

Capacités

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
 - de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
 - de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
 - de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
 - à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs :
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
 - à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

2. ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Les quelques observations qui suivent visent à attirer l'attention des futurs candidats sur les éléments de permanence et de nouveauté qui figureront dans les épreuves du CAPES de philosophie à partir de la session 2011. Les observations plus circonstanciées consacrées à la seconde partie de la seconde épreuve d'admission ont été rédigées par l'Inspecteur général de l'Éducation nationale Paul Mathias, qui assurera la présidence du jury de la prochaine session.

- 1) Les épreuves d'admissibilité sont, dans leur esprit comme dans leur définition réglementaire, les mêmes que celle des précédentes sessions à l'exception notable près que la durée de composition a été ramenée à 5 heures, contre 6 lors des sessions précédentes. Les candidats, surtout ceux qui se sont présentés à la session 2010, sont donc invités à bien intégrer ce nouveau paramètre à leur préparation. Cette baisse du temps de composition pourra éventuellement avoir un impact sur la longueur des textes proposés dans l'épreuve d'explication, mais n'en aura évidemment aucun sur la nature des sujets proposés et les qualités dont les candidats sont appelés à faire montre, et sur lesquels les précédents rapports ont insisté.
- 2) Les épreuves d'admission passent de trois à deux, mais conservent les deux épreuves fondamentales dans notre discipline, la leçon et l'explication de texte.

S'agissant de la leçon, deux éléments de nouveauté doivent être soulignés. Le premier consiste dans l'adjonction d'un entretien de 20 minutes à l'exposé du candidat (d'une durée inchangée de 40mn, comme le temps de préparation : 4h, avec accès à la bibliothèque du concours). A lui seul, la présence d'un entretien consécutif à la leçon peut avoir un impact sur la manière dont les candidats envisageront leur exposé. Les candidats devront s'attendre à ce que le jury leur demande de préciser telle ou telle affirmation rapide de leur exposé ou d'expliciter tel enchaînement d'idées un peu trop soudain, de sorte qu'ils ne pourront plus se contenter, comme cela a été trop souvent le cas dans l'épreuve de leçon jusqu'ici, de quelques formules faussement brillantes et de divers raccords rhétoriques incertains. Un second élément doit toutefois être pris en compte par les futurs candidats. C'est qu'ayant à assurer le recrutement de futurs professeurs de philosophie exerçant dans les classes terminales des lycées, le jury aura à cœur de s'assurer que le candidat est capable non seulement de « justifier la problématique retenue et la méthode choisie » pour traiter son sujet, mais aussi de « préciser la situation possible de sa leçon dans l'ordre d'un cours ou d'une série de cours » et d'apprécier « la manière dont sa leçon est à même de donner aux élèves l'intelligence des problèmes abordés comme celle des réponses ou des éclaircissements apportés. » L'épreuve de leçon du Capes devient donc un exercice indissociablement philosophique et pédagogique, la dimension pédagogique de l'exercice ne devant évidemment en aucune manière altérer la qualité et les exigences philosophiques d'un exposé dont rien ne pourra faire qu'il ne soit pas, de fait, adressé à un jury de professeurs chevronnés et non à une classe réelle.

La seconde épreuve d'admission est nouvelle dans sa structure et dans l'une des composantes de sa structure. Cette épreuve comporte en effet deux parties, à préparer dans le temps inchangé de 2h30, mais à présenter dans une épreuve durant au total 1h20 mn, contre 45 mn pour la précédente épreuve d'explication de texte.

La première partie de cette épreuve, notée sur 14 points, est constituée par l'épreuve d'explication de texte des précédentes sessions, dont la définition a été reproduite inchangée. Les seules modifications notables concernent la durée maximale de l'exposé, qui passe de 25 à 30 mn et celle de l'entretien, qui passe de 20 à 30 mn. Ces modifications dans la durée de l'exposé et de l'entretien ne changent évidemment en rien les objectifs de cette épreuve et les recommandations formulées à son sujet dans tous les rapports successifs restent donc pleinement valides. Nous attirons toutefois l'attention des candidats sur le fait que, dans le temps de préparation inchangé de 2h30, ils devront désormais à la fois préparer leur exposé d'explication de texte, mais aussi l'exposé décrit ci-dessous. Sans doute leur faudra-t-il donc s'entraîner dans l'année, surtout s'ils ont déjà passé cette épreuve lors d'une précédente session, à employer au mieux, et en tenant compte de la hiérarchie des deux parties d'épreuves (14 points et 6 points), leur 2h30 de préparation.

La principale nouveauté du Capes de philosophie à partir de la session 2011 est constituée par la seconde partie de la seconde épreuve d'admission (notée sur 6 points). Cette seconde partie consiste dans un exposé de 10mn et un entretien de la même durée. La nature de cette partie d'épreuve est décrite ci-dessous.

3) À compter de la session 2011, la seconde épreuve d'admission du CAPES de philosophie comportera une partie axée « sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable" ». Cette épreuve ne sera pas spécifique au CAPES de philosophie mais concernera l'ensemble des disciplines pour lesquelles existe ce concours de recrutement. Toutefois, au CAPES de philosophie, elle sera abordée et mise en œuvre à la lumière des exigences formelles et disciplinaires de l'enseignement de la philosophie.

Intégrée à l'« Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré » ³, l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 ⁴ insiste sur la dimension à la fois éthique et déontologique de la profession d'enseignant et s'appuie à cet effet sur des notions et concepts appartenant à la tradition de la pensée philosophique : respect des personnes, liberté d'opinion, responsabilité, enfance, égalité des sexes, pauvreté ou maltraitance, etc. Ces mots ne servent pas simplement à décrire, de manière neutre ou prétendument objective, la réalité contrastée du monde contemporain. Ils recouvrent des enjeux intellectuels ou pratiques majeurs. La réflexion philosophique peut donc les éclairer, voire contribuer à les constituer comme tels en mettant au jour leur dimension problématique.

Dans ce contexte, le jury du CAPES de philosophie souhaite que les candidats démontrent leur faculté de lier les dispositions normatives spécifiées par l'arrêté du 12 mai 2010 au titre des « connaissances », des « capacités » et des « attitudes » d'un « fonctionnaire de l'État », à la fois au

-

³ Voir ci-dessus, § 1.1.

⁴ Voir ci-dessus, § 1.2.

savoir disciplinaire qui est le leur – celui de la tradition des philosophes – et à la réalité de l'institution, de l'école, de la classe ou de l'élève qu'ils connaissent ou qu'ils se représentent.

Conformément aux dispositions réglementaires, les candidats feront état de leurs « compétences » en répondant à une question par un court exposé (10 minutes au maximum) qui sera prolongé par un entretien avec le jury (10 minutes au maximum également). Celui-ci pourra les inviter à mieux expliciter les attendus de leur position, ou bien à envisager avec plus de précision les situations professionnelles auxquelles ils estimeraient pouvoir être confrontés.

S'agissant par exemple des « mécanismes économiques et des règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise », il ne peut être question, au CAPES de philosophie, d'exiger des candidats qu'ils connaissent telles dispositions réglementaires et administratives les régissant. En revanche, conformément aux programmes en vigueur dans les classes terminales, on exigera d'eux qu'ils rendent précisément compte de la frontière du privé et du public, de la différence entre une loi et un règlement, entre la gestion d'une société commerciale et la direction administrative d'un établissement scolaire. Est-il légitime ou souhaitable de gérer un lycée comme une petite ou une moyenne entreprise ? Au rebours, au nom de quels principes le refus d'une telle hypothèse se justifierait-il ? Les notions d'« efficacité » ou de « productivité » doivent-elles demeurer étrangères à l'univers éducatif ? Mais également, « l'effet maître », supposé se remarquer dans les succès des élèves, est-il véritablement quantifiable ? Comment dès lors évaluer des acteurs pédagogiques et la qualité de leurs pratiques ? Comment, même, évaluer ses propres pratiques pédagogiques et leur efficacité ?

Dans le même ordre d'idées, si « le professeur est capable (...) de participer à la vie de l'école ou de l'établissement », ce n'est pas seulement au sens où il en connaîtrait l'organigramme ou la topographie – connaissances pourtant indispensables –, mais aussi, et sans doute surtout, parce qu'il envisage son propre enseignement comme ouvert sur ce qu'on nomme un « horizon de sens ». Il devrait dès lors être possible d'en donner une expression philosophique : organiser une « sortie » consisterait-il à aménager une parenthèse de « loisirs » dans le temps scolaire ? Le « loisir » est-il seulement « paresse », « délassement », « divertissement » ? Peut-il s'avérer instructif ? S'instruire consiste-t-il seulement à accumuler des contenus de connaissance ? La « vie de l'école », en d'autres termes, se définit-elle purement et simplement en termes d'emploi du temps et de plages horaires occupées à des activités formellement circonscrites au sein d'espaces disciplinaires plus ou moins étendus ? L'école peut-elle avoir un rôle au-delà de la dispensation de savoirs et de compétences ?

Enfin, « faire comprendre et partager les valeurs de la république », cela peut-il sérieusement se réduire à reprendre littéralement ou faire réciter tel extrait de la Constitution de la V° République ? Si la maîtrise de quelques textes juridiques fondamentaux est heureuse, on demandera aux candidats au CAPES de philosophie de concevoir de manière théoriquement ajustée les notions organiques de « liberté », d'« égalité », de « fraternité » ; d'aborder avec lucidité le rapport de l'école à la justice, de la justice à la répartition des ressources, de celle-ci aux notions de « bien commun » ou de « bonheur » ; enfin d'articuler une conception claire de ces « valeurs » aux pratiques sociales et pédagogiques diversifiées qui seront les leurs en tant qu'enseignants.

L'épreuve nouvellement introduite au CAPES sera, en philosophie, le socle d'une interrogation à la fois pragmatique et conceptuelle sur l'environnement humain et professionnel auquel est exposé tout professeur. Cette approche est délibérément disciplinaire et vise à définir avec rigueur un nécessaire équilibre entre les espaces intellectuel et institutionnel dans lesquels sont appelés à se déployer le métier et la carrière du professeur de philosophie.

Annexe : liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours

- ALAIN, Les Arts et les dieux, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, Les Passions et la sagesse, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, Propos, Bibliothèque de la Pléiade.
- ANSELME, Fides quaerens intellectum, trad. A. Koyré, Vrin.
- ANSELME, L'œuvre de saint Anselme de Cantorbery, trad. M. Corbin et al., t. I à V, Cerf.
- ARENDT, Condition de l'homme moderne, trad. G. Fradier, Presses-pocket.
- ARENDT, La Crise de la culture, trad. P. Levy, Folio.
- ARISTOTE, De l'âme, trad. É. Barbotin, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Éthique à Eudème, trad. V. Décarie, Vrin.
- ARISTOTE, Éthique à Nicomaque, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Physique*, trad. H. Carteron , Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Les Parties des animaux, trad. P. Louis, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Les Politiques, trad. P. Pellegrin, GF.
- ARISTOTE, La Politique, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, La Métaphysique, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, Organon, t. I à VI, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Poétique*, trad. J. Hardy, Les Belles lettres.
- ARISTOTE, Du ciel, trad. C. Dalimier & P. Pellegrin, GF-bilingue.
- ARNAULD, Des vraies et des fausses idées, Corpus Fayard.
- ARNAULD ET NICOLE, La Logique ou l'art de penser, éd. P. Clair & F. Girbal, PUF.
- AUGUSTIN, Confessions, trad. J. Trabucco, GF.
- AUGUSTIN, La Cité de Dieu, trad. L. Moreau, Seuil.
- AUGUSTIN, Œuvres, trad. L. Jerphagnon et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- AVERROÈS, La Béatitude de l'âme, trad. M. Geoffroy et C. Steel, Vrin.
- AVERROÈS, Discours décisif, trad. M. Geoffroy, GF bilingue.
- AVERROÈS, L'intelligence et la pensée : sur le De Anima, trad. A. de Libera, GF.
- BACHELARD, Essai sur la connaissance approchée, Vrin.
- BACHELARD, La Formation de l'esprit scientifique, Vrin.
- BACHELARD, La Philosophie du non, PUF.
- BACHELARD, Le Matérialisme rationnel, PUF.
- BACHELARD, Le Nouvel esprit scientifique, PUF.
- BACHELARD, Le Rationalisme appliqué, PUF.

- BACON, Novum Organum, trad. M. Malherbe & J.-M. Pousseur, PUF.
- BAYLE, De la tolérance Commentaire philosophique, Presses-pocket.
- BAYLE, Pensées diverses sur la comète, Société des textes français modernes.
- BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, PUF.
- BERGSON, Matière et Mémoire, PUF.
- BERGSON, Œuvres, éd. du centenaire, PUF.
- BERKELEY, Dialogue entre Hylas et Philonous, trad. A. Leroy, Aubier.
- BERKELEY, Œuvres, trad. G. Brykman et al., t. I & II, PUF.
- BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Champs-Flammarion.
- BURKE, Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau, trad. B.
 Saint Girons, Vrin.
- BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France*, trad. P. Andler, Hachette.
- CANGUILHEM, Études d'histoire et de philosophie des sciences, Vrin.
- CANGUILHEM, La Connaissance de la vie, Vrin.
- CANGUILHEM, Le Normal et le pathologique, PUF.
- CASSIRER, La Philosophie des formes symboliques, trad. J. Lacoste, Éditions de Minuit.
- CASSIRER, Substance et fonction, trad. P. Caussat, Éditions de Minuit.
- CICÉRON, La République, trad. É. Bréguet, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Les Devoirs, trad. M. Testard, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Traité des lois, trad. G. de Plinval, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Des termes extrêmes des biens et des maux, trad. J. Martha, Les Belles Lettres.
- COMTE, Catéchisme positiviste, GF.
- COMTE, Discours sur l'ensemble du positivisme, GF.
- COMTE, Œuvres choisies, Aubier.
- COMTE, Œuvres, t. I à VI, Anthropos.
- COMTE, Traité philosophique d'astronomie populaire, Corpus Fayard.
- CONDILLAC, Essai sur l'origine des connaissances humaines, Armand Colin.
- CONDILLAC, Traité des sensations Traité des animaux, Corpus Fayard.
- CONDORCET, Cinq mémoires sur l'instruction publique, GF.
- CONDORCET, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Vrin.
- COURNOT, Exposition de la théorie des chances et des probabilités, Œuvres complètes, t. I,
 Vrin.
- COURNOT, Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, O.C., t. II, Vrin.
- COURNOT, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes, O.C., t. IV, Vrin.
- COURNOT, Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme, O.C., t. V, Vrin.

- CUDWORTH, Traité de morale et Traité du libre arbitre, trad. J.-L. Breteau, PUF.
- D'ALEMBERT, Essai sur les éléments de philosophie, Olms.
- DESCARTES, Correspondance avec Elisabeth et autres lettres, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, Discours de la méthode, GF.
- DESCARTES, Les Passions de l'âme, Vrin.
- DESCARTES, Méditations métaphysiques, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, Œuvres et Lettres, éd. A. Bridoux, Bibliothèque de la Pléiade.
- DESCARTES, Œuvres, éd. Ch. Adam & P. Tannery, Vrin.
- DESCARTES, Œuvres, éd. F. Alquié, Classiques Garnier.
- DIDEROT, Œuvres esthétiques, Classiques Garnier.
- DIDEROT, Œuvres philosophiques, Classiques Garnier.
- DUHEM, La Théorie physique, éd. P. Brouzeng, Vrin.
- DUHEM, Le Mixte et la combinaison chimique, Corpus Fayard.
- DURKHEIM, Les Règles de la méthode sociologique, PUF.
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, trad. J. Souilhé, Les Belles Lettres.
- ÉPICURE, Lettres et maximes, éd. et trad. M. Conche, PUF.
- FICHTE, Discours à la nation allemande, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- FICHTE, La Destination de l'homme, trad. M. Molitor, 10-18.
- FICHTE, La Destination du savant, trad. J.-L. Veillard-Baron, Vrin.
- FICHTE, Œuvres choisies de philosophie première, trad. A. Philonenko, Vrin.
- FOUCAULT, L'Archéologie du savoir, PUF.
- FOUCAULT, L'Ordre du discours, PUF.
- FOUCAULT, Surveiller et punir, NRF.
- FREGE, Écrits logiques et philosophiques, trad. C. Imbert, Seuil.
- FREUD, Essais de psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, Introduction à la psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, L'Avenir d'une illusion, trad. M. Bonaparte, PUF.
- FREUD, L'Interprétation des rêves, trad. I. Meyerson, PUF.
- FREUD, Malaise dans la civilisation, trad. Ch. & J. Audier, PUF.
- FREUD, Métapsychologie, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Idées-Gallimard.
- GADAMER, Langage et vérité, trad. J.-C. Gens, Gallimard.
- GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits I, trad. M. Simon, Aubier.
- GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits II, trad. P. Fruchon, Aubier
- GADAMER, Vérité et méthode, trad. P. Fruchon, Seuil.
- GALILÉE, Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles, trad. M. Clavelin, PUF.

- GALILÉE, Dialogue sur les deux grands systèmes du monde, trad. R. Fréreux & F. de Gandt, Points-sciences, Seuil.
- GUYAU, Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction, Corpus Fayard.
- HABERMAS, Connaissance et intérêt, trad. G. Clémençon, Gallimard.
- HABERMAS, La Technique et la science, trad. J.-R. Ladmiral, Gallimard.
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T.1 : Science de la logique, trad. B. Bourgeois, Vrin
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T. 2 : Philosophie de la nature, Vrin.
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T.3: Philosophie de l'esprit, Vrin.
- HEGEL, *Esthétique*, trad. S. Jankélévitch, Champs-Flammarion.
- HEGEL, La Raison dans l'histoire, trad. K. Papaïoannou, 10/18.
- HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, Phénoménologie de l'esprit, trad. J. Hyppolite, Aubier.
- HEGEL, *Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques*, trad. J Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. R. Derathé, Vrin.
- HEGEL, Science de la logique, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- HEGEL, Textes pédagogiques, trad. B. Bourgeois, Vrin.
- HEGEL, L'Esprit du christianisme et son destin, trad. J. Martin, Vrin.
- HEIDEGGER, Acheminement vers la parole, trad. J. Beaufret et al., Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Chemins qui ne mènent nulle part, trad. W. Brokmeier, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Essais et conférences, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Être et temps, trad. F. Vezin, Gallimard.
- HEIDEGGER, Le Principe de raison, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Les Concepts fondamentaux de la métaphysique, trad. D. Panis, Gallimard.
- HEIDEGGER, Qu'est-ce qu'une chose?, trad. J. Reboul et J. Taminiaux, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Questions I*, trad. H. Corbin *et al.*, Gallimard.
- HOBBES, Le Citoyen, trad. S. Sorbière, GF.
- HOBBES, Léviathan, trad. F. Tricaud, Sirey.
- HOBBES, De la liberté et de la nécessité, trad. F. Lessay, Œuvres, t. XI-1, Vrin.
- HOBBES, Les Questions concernant la liberté, le hasard et la nécessité, trad. L. Foisneau et F. Perronin, Œuvres, t. XI-2, Vrin.
- HUME, Dialogues sur la religion naturelle, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, Enquête sur l'entendement humain, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Enquête sur les principes de la morale, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Essais et traités, Première partie, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, Traité de la nature humaine, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Traité de la nature humaine. I, L'entendement, trad. P. Baranger et P. Saltel, GF.

- HUME, *Traité de la nature humaine. II, Les Passions*, trad. J.P. Cléro, GF.
- HUME, Traité de la nature humaine. III, La Morale, trad. P. Saltel, GF.
- HUME, Essais esthétiques, trad. René Bouveresse, GF.
- HUSSERL, Expérience et jugement, trad. D. Souche-Dagues, PUF.
- HUSSERL, Idées directrices pour une phénoménologie, trad. P. Ricoeur, Tel Gallimard.
- HUSSERL, La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale, trad.
 G. Granel, Tel Gallimard.
- HUSSERL, La Philosophie comme science rigoureuse, trad. Marc B. de Launay, PUF.
- HUSSERL, L'Idée de la phénoménologie, trad. A. Lowit, PUF.
- HUSSERL, Logique formelle et logique transcendantale, trad. S. Bachelard, PUF.
- HUSSERL, Méditations cartésiennes, trad. G. Peiffer et É. Levinas, Vrin.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 1, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 2 première partie, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 2 seconde partie, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUTCHESON, Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté, trad. A.-D. Balnes, Vrin.
- JAMES, La Volonté de croire, trad. L. Moulin, Les Empêcheurs de penser en rond.
- JAMES, Essais d'empirisme radical, trad. G. Garreta, Champs-Flammarion.
- JONAS, Le Principe responsabilité, trad. J. Greisch, Champs-Flammarion
- KANT, Anthropologie, trad. M. Foucault, Vrin.
- KANT, Critique de la faculté de juger, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Critique de la raison pratique, trad. F. Picavet, PUF.
- KANT, Critique de la raison pure, trad. B. Pacaud et A. Tremesaygues, PUF.
- KANT, Critique de la raison pure, trad. A. Renaut, GF.
- KANT, Doctrine de la vertu, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Doctrine du droit, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Essai sur le concept de grandeur négative, trad. R. Kempf, Vrin.
- KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. V. Delbos, Delagrave.
- KANT, La Religion dans les limites de la simple raison, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Logique, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, Oeuvres philosophiques, trad. F. Alquié et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- KANT, Pensées successives sur la théodicée et la religion, trad. P. Festugière, Vrin.
- KANT, *Philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Gonthier.
- KANT, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Réflexions sur l'éducation, trad. A. Philonenko, Vrin.

- KANT, *Théorie et pratique Le Droit de mentir*, trad. L.Guillermit, Vrin.
- KIERKEGAARD, La Reprise, trad.N. Viallaneix, GF.
- KIERKEGAARD, Œuvres complètes, trad. P.-H. Tisseau & E.-M. Jacquet-Tisseau, L'Orante.
- KIERKEGAARD, Ou bien ..., ou bien ..., trad. F. et O. Prior, M.H. Guignot, Gallimard.
- KIERKEGAARD, *Riens philosophiques*, trad. K. Ferlov et J. Gateau, Idées-Gallimard.
- LA BOÉTIE, Discours de la servitude volontaire, GF.
- LACHELIER, Du fondement de l'induction, Presses-pocket.
- LAGNEAU, Célèbres leçons et fragments, PUF.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, trad. H. Lestienne, Vrin.
- LEIBNIZ, Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld, éd. & trad. G. Leroy,
 Vrin.
- LEIBNIZ, Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités, trad. J.-B. Rauzy et al., PUF.
- LEIBNIZ, Essais de théodicée, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, Le Droit de la raison, trad. R. Sève, Vrin.
- LEIBNIZ, Nouveaux essais sur l'entendement humain, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, Œuvres, éd. et trad. L. Prenant, Aubier.
- LEIBNIZ, Principes de la nature et de la grâce, éd. C. Frémont, GF.
- LEQUIER, La Recherche d'une première vérité et autres textes, PUF.
- LEVINAS, Totalité et infini, Le Livre de poche.
- LEVINAS, De l'existence à l'existant, Vrin.
- LÉVI-STRAUSS, Anthropologie structurale, 1 & 2, Plon.
- LÉVI-STRAUSS, Les Structures élémentaires de la parenté, Mouton.
- LOCKE, Essai philosophique concernant l'entendement humain, trad. P. Coste, Vrin.
- LOCKE, Lettre sur la tolérance et autres textes, trad. J. Le Clerc & J.-F. Spitz, GF.
- LOCKE, Quelques pensées sur l'éducation, trad. G. Compayré, Vrin.
- LOCKE, Traité du gouvernement civil, trad. B. Gilson, Vrin.
- LUCRÈCE, De la Nature, trad. A. Ernout, Les Belles Lettres.
- MACHIAVEL, Œuvres complètes, éd. E. Barincou, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAINE DE BIRAN, Mémoire sur la décomposition de la pensée, PUF.
- MAINE DE BIRAN, Œuvres choisies, éd. H. Gouhier, Aubier.
- MAINE DE BIRAN, De l'aperception immédiate, Œuvres t. IV, Vrin.
- MAINE DE BIRAN, Dernière philosophie. Existence et anthropologie, Œuvres, t. X-2, Vrin.
- MALEBRANCHE, De la recherche de la vérité, éd. J.-C. Bardout, t. I à III, Vrin.
- MALEBRANCHE, Traité de la nature et de la grâce, Œuvres complètes t. V, Vrin
- MALEBRANCHE, Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, O.C. t. XII -XIII, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale*, *O.C.* t. XI, Vrin.

- MARC-AURÈLE, Pensées pour moi-même, suivies du Manuel d'Épictète, trad. M. Meunier,
- MARX, Contribution à la critique de l'économie politique, trad. M. Husson & G. Badia, Éd. Sociales.
- MARX et ENGELS, L'Idéologie allemande, Éditions Sociales.
- MARX, Manuscrits de 1844, trad. É. Bottigelli, Éditions Sociales.
- MARX, Œuvres, trad. M. Rubel et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAUSS, Sociologie et anthropologie, PUF.
- MERLEAU-PONTY, Éloge de la philosophie, Folio.
- MERLEAU-PONTY, La Prose du monde, Tel Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Le Visible et l'invisible, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, L'Œil et l'esprit, Folio.
- MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la perception, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Sens et non-sens, Nagel.
- MERLEAU-PONTY, Signes, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Structure du comportement, PUF.
- MILL J. S., De la liberté, trad. L. Lenglet, Folio.
- MILL J. S., Système de logique, trad. L. Peisse, Mardaga.
- MILL J. S., L'utilitarisme, trad. C. Audard & P. Thierry, PUF.
- MONTAIGNE, Apologie de Raymond Sebond, éd. P. Mathias, GF.
- MONTAIGNE, Œuvres complètes, éd. A. Thibaudet & M. Rat, Bibliothèque de la Pléiade
- MONTAIGNE, Essais, éd. Villey-Saulnier, PUF.
- MONTESQUIEU, Lettres persanes, Classiques Garnier.
- MONTESQUIEU, Œuvres complètes, t. II, Bibliothèque de la Pléiade.
- MOORE, Principia Ethica, trad. M. Gouverneur, PUF.
- NABERT, Éléments pour une éthique, Aubier.
- NIETZSCHE, Ainsi parlait Zarathoustra, trad. M. Robert, UGE.
- NIETZSCHE, *Aurore*, trad. J. Hervier, Folio.
- NIETZSCHE, Généalogie de la morale, trad. Ph. Choulet, GF.
- NIETZSCHE, Humain, trop humain, trad. R. Rovini, Folio.
- NIETZSCHE, La Volonté de puissance, trad. H. Albert, Livre de Poche.
- NIETZSCHE, Le Crépuscule des idoles Le Cas Wagner, trad. É. Blondel, GF.
- NIETZSCHE, Le Gai savoir, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, *Naissance de la tragédie*, trad. M. Haar, Folio.
- NIETZSCHE, Œuvres, trad. dirigée par J. Lacoste & J. Le Rider, Robert Laffont.
- NIETZSCHE, Par delà bien et mal, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, Seconde considération intempestive, trad. H. Albert, GF.

- OCKHAM, Somme de logique, t. I & II, trad. J. Biard, Trans-Europ-Repress.
- PASCAL, Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade.
- PASCAL, Œuvres complètes, éd. L. Lafuma, Seuil.
- PASCAL, Pensées et opuscules, éd. L. Brunschvicg, Hachette.
- PEIRCE, Écrits sur le signe, trad. G. Deledalle, Seuil.
- PLATON, Œuvres complètes, trad. L. Robin, Bibliothèque de la Pléiade.
- PLATON, Apologie de Socrate, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, La République, trad. R. Baccou, GF.
- PLATON, Le Banquet- Phèdre, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, Le Sophiste, trad. N. Cordero, GF.
- PLATON, Ménon, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, Parménide, trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, Phèdre suivi de La Pharmacie de Platon (J. Derrida), trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, Philèbe, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, *Théétète*, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, Alcibiade, trad C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Ion, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, Les Lois, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Le Politique, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Protagoras, trad. F. Ildefonse, GF.
- PLATON, Timée, suivi du Critias, trad. L. Brisson, GF.
- PLOTIN, Ennéades, trad. É. Bréhier, Les Belles Lettres.
- POPPER, Conjectures et réfutations, trad. M.-I. et M. B. de Launay, Payot.
- POPPER, La Connaissance objective, trad. J-J. Rosat, Aubier.
- POPPER, La Logique de la découverte scientifique, trad. N. Thyssen-Rutten et Ph. Devaux, Payot.
- QUINE, La Poursuite de la vérité, trad. M. Clavelin, Seuil.
- QUINE, Le Mot et la chose, trad. P. Gochet, Champs-Flammarion.
- RAVAISSON, De l'habitude, Vrin reprise et Corpus Fayard.
- RAWLS, Théorie de la justice, trad. C. Audard, Seuil.
- RAWLS, Libéralisme politique, trad. C. Audard, PUF.
- ROUSSEAU, Œuvres complètes, vol. I à IV, Bibliothèque de la Pléiade.
- ROUSSEAU, Essai sur l'origine des langues, Folio.
- ROUSSEAU, Lettre à d'Alembert, GF.
- RUSSELL, Écrits de logique philosophique, trad. J.-M. Roy, PUF.
- RUSSELL, Problèmes de philosophie, trad. F. Rivenc, Payot.
- RUSSELL, Signification et vérité, trad. Ph. Devaux, Flammarion.

- SAINT-PIERRE ABBÉ DE, Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe, Corpus Fayard.
- SARTRE, Critique de la raison dialectique, Gallimard.
- SARTRE, Esquisse d'une théorie des émotions, Hermann.
- SARTRE, La Transcendance de l'ego, Vrin.
- SARTRE, L'être et le néant, Tel Gallimard.
- SARTRE, L'Imaginaire, Gallimard.
- SARTRE, L'Imagination, Gallimard.
- SARTRE, Cahiers pour une morale, Gallimard.
- SCEPTIQUES, Les Sceptiques, trad. J-P. Dumont, PUF.
- SCHELLING, Œuvres métaphysiques, trad. J-F. Courtine et E. Martineau, Gallimard.
- SCHELLING, Philosophie de la mythologie, trad. A. Pernet, Jérôme Millon.
- SCHOPENHAUER, Le Monde comme volonté et comme représentation, trad. A. Burdeau,
 PUF.
- SEXTUS EMPIRICUS, Esquisses pyrrhoniennes, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SEXTUS EMPIRICUS, Contre les professeurs, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SHAFTESBURY, Exercices, trad. L. Jaffro, Aubier.
- SHAFTESBURY, Soliloque ou conseil à un auteur, trad. D. Lories, L'Herne.
- SIMONDON, Cours sur la perception, Éditions de la Transparence.
- SIMONDON, Du mode d'existence des objets techniques, Aubier.
- SIMONDON, L'Individuation à la lumière des notions de forme et d'information, Jérôme Million.
- SIMONDON, L'Invention dans les techniques, Seuil.
- SMITH, La Richesse des nations, trad. G. Garnier rev. par A. Blanqui, GF.
- SMITH, Théorie des sentiments moraux, trad. M. Biziou et al., PUF.
- SOPHISTES, Les Sophistes, trad. J.-P. Dumont, PUF.
- SPINOZA, Œuvres complètes, trad. R. Caillois et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- SPINOZA, Traité de la réforme de l'entendement Œuvres 1, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, Traité théologico-politique Œuvres 2, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, Éthique Œuvres 3, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité politique, Lettres Œuvres*, 4, trad. Ch. Apphun, GF.
- STOICIENS, Les Stoïciens, trad. É. Bréhier et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- THOMAS D'AQUIN, L'être et l'essence, trad. C. Capelle, Vrin.
- THOMAS D'AQUIN, Somme contre les Gentils, trad. C. Michon, et al., GF.
- THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, t. I à IV, Cerf.
- TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, GF.
- WEBER, Le Savant et le politique, trad. J. Freund, 10/18.
- WEBER, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, trad. É. de Dampierre, Pressespocket.

- WHITEHEAD, Procès et réalité, trad. D. Charles et al., Gallimard.
- WITTGENSTEIN, De la certitude, trad. J. Fauve, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, Le Cahier bleu et le cahier brun, trad. M. Goldberg & J. Sackur, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Gallimard.
- WITTGENSTEIN, Recherches philosophiques, trad. F. Dastur et al., Gallimard.